



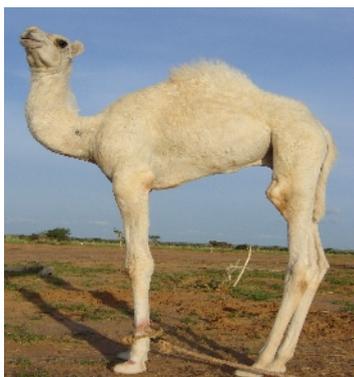
# REPUBLIQUE DU NIGER

*FRATERNITE -TRAVAIL- PROGRES*



## STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ELEVAGE

**(SDDEL 2013-2035)**



Mai 2013

du 12 juillet 2013

portant adoption du document de la  
Stratégie de Développement Durable  
de l'Elevage (SDDEL) et son Plan  
d'Action.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2011-20 du 08 août 2011 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n° 2011-001/PRN du 07 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2011-015/PRN du 21 avril 2011 portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2011-077/PRN/MEL du 25 mai 2011 déterminant les attributions du Ministre de l'élevage ;
- Vu le décret n° 2011-078/PRN/MEL du 25 mai 2011 portant organisation du Ministère de l'élevage ;
- Vu le décret n° 2012-339/PRN/MP/AT/DC du 1<sup>er</sup> août 2012 portant approbation du Plan de Développement Economique et Social du Niger (PDES) ;
- Sur rapport du Ministre de l'Elevage ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

**DECRETE :**

**Article premier :** Est adopté tel qu'annexé au présent décret, le document de la Stratégie de Développement Durable de L'Elevage (SDDEL) et son Plan d'Action.

**Article 2** : Le Ministre de l'Elevage est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 12 juillet 2013

Signé : Le Président de la République

**ISSOUFOU MAHAMADOU**

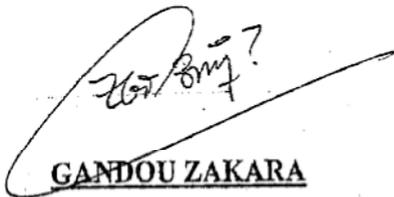
Le Premier Ministre

**BRIGI RAFINI**

Le Ministre de l'Elevage

**MAHAMAN ELHADJ OUSMANE**

**Pour ampliation :**  
Le Secrétaire Général  
du Gouvernement



**GANDOU ZAKARA**

## AVANT PROPOS

Au Niger, pays sahélien à vocation essentiellement agro-pastorale, l'élevage occupe plus de 87% de la population. Cette activité séculaire a de tous les temps occupé une place de choix aussi bien dans l'économie nationale que dans l'économie familiale.

En effet, l'élevage pour lequel le Niger a un avantage comparatif indéniable dans la sous-région ouest-africaine contribue à plus de 11% dans la constitution du PIB nationale et à plus de 25 %<sup>1</sup> du budget des ménages. Cette forte contribution fait de ce sous-secteur une arme efficace dans l'inlassable lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en raison non seulement de son apport en produits animaux de haute valeur nutritive mais aussi et surtout par la création d'emplois et de revenus substantiels en milieu rural.

D'un point de vue de leur contribution à la balance commerciale, les ressources animales représentent la deuxième source de revenu d'exportation du pays juste après les ressources minières. Elles représentent, en effet, 62 % des recettes d'exportation des produits du secteur rural et 21% de l'ensemble des produits d'exportation.

Cependant, malgré ses atouts et sa place importante dans l'économie du pays, le sous-secteur de l'élevage est de plus en plus confronté à de graves difficultés et défis de taille qui sont (i) la persistance de certaines maladies animales, (ii) la faible productivité et (iii) l'insignifiance des investissements tant publics que privés dans le secteur.

Pour faire face à ces défis, de nombreuses réflexions ont été menées et ont permis l'élaboration de documents divers se référant le plus souvent à l'étude de relance de l'élevage réalisée en 2 000. C'est soucieux de cette situation que les autorités en charge du développement de l'élevage ont, dès les premières heures de la mise en œuvre du Programme de Renaissance du Niger du Président de la République, engagé le processus d'élaboration de cette stratégie de développement durable de l'élevage. Cette stratégie dont l'élaboration a été participative, inclusive et itérative donne les grandes orientations du secteur de l'élevage telles que voulues par l'ensemble des acteurs qui ont activement pris part au processus.

Cette stratégie consensuelle que nous avons voulue opérationnelle est assortie d'un premier plan d'action pluriannuel (PAP-2013-2015) élaboré suivant la même démarche participative. Ce plan d'action s'articule autour de trois axes prioritaires d'intervention : (i) la santé animale est durablement assurée, (ii) les productions animales sont accrues, diversifiées et valorisées (iii) un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé.

Sa mise en œuvre, pour laquelle j'exhorte tous les acteurs à œuvrer inlassablement, confirme la volonté clairement exprimée des hautes autorités de la 7<sup>ème</sup> République à faire de l'élevage un levier sûr dans la recherche de la sécurité alimentaire pour l'ensemble du peuple du Niger.

Enfin, voudrais-je remercier tous ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour élaborer ce document et partagé l'espoir qu'il serve, à compter d'aujourd'hui, au développement de l'élevage.

Engageons tous nos efforts pour le développement durable d'un Elevage qui contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.

MAHAMANE ELHADJI OUSMANE



---

<sup>1</sup> Source INS

# Sommaire

SOMMAIRE	4
1. LISTE DES SIGLES	7
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
1. CONTEXTE	12
<b>Evolution du contexte</b>	<b>12</b>
1.1.1. Evolution institutionnelle du ministère	12
1.1.2. Politiques, stratégies et plans au niveau national	12
1.1.3. Politiques et stratégies au niveau régional et international	15
<b>Rappel sommaire du cadre législatif de l'élevage au Niger</b>	<b>15</b>
1.1.4. Les textes à caractère interne	15
1.1.5. Traités et accords internationaux	17
<b>Importance de l'élevage dans l'économie nationale</b>	<b>17</b>
<b>Richesse et diversité du cheptel national</b>	<b>18</b>
1.4.1. Effectif du bétail	18
1.4.2. Espèces et races de bétail	19
1.4.3. Cheptel aviaire	20
<b>Les différents modes d'élevage et le foncier pastoral</b>	<b>21</b>
1.1.6. Les éleveurs résidents dans la zone pastorale et la zone intermédiaire	21
1.1.7. Les éleveurs utilisant temporairement la zone pastorale	22
1.1.8. Les agro pasteurs de la zone à dominante agricole	22
1.1.9. Les éleveurs péri urbains	23
1.1.10. Typologie des modes d'élevage	23
<b>La structuration des éleveurs et l'organisation de la profession</b>	<b>24</b>
<b>Les atouts du sous-secteur</b>	<b>25</b>
<b>Les contraintes du sous-secteur</b>	<b>26</b>
1.1.11. La persistance de certaines maladies animales	26
1.1.12. L'insécurité alimentaire du cheptel	27
1.1.13. La faiblesse du système de recherche et vulgarisation	27
1.1.14. Environnement institutionnel et financier des filières peu performant	28
<b>Acquis des Projets</b>	<b>28</b>
2. ENJEUX ET DEFIS	30
<b>La santé animale</b>	<b>30</b>

2.2. Les productions animales et leur valorisation.	31
2.3. L'organisation des éleveurs et des professionnels	35
2.4. L'environnement juridique et institutionnel	35
<b>3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>37</b>
<hr/>	
3.1. Champs d'application	37
3.2. Vision et phases de la stratégie	38
3.3. Principes directeurs centraux	39
3.4. Principes directeurs transversaux	40
3.5. Objectifs et axes stratégiques	43
3.5.1. Objectifs	43
3.5.2. Éléments stratégiques pour chaque axe	43
3.5.3. Chaîne des résultats (effets et produits)	57
<b>4. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE</b>	<b>68</b>
<hr/>	
4.1. Outils de la mise en œuvre	68
4.2. Dispositif institutionnel	68
4.3. Rôles et responsabilités des parties prenantes	69
4.4. Modalités de mobilisation des ressources financières	70
4.5. Dispositif de suivi et d'évaluation	71
4.6. Hypothèses et risques	71
Conclusion	72
<b>5. ANNEXES</b>	<b>73</b>
<hr/>	
Annexe 1 : Bibliographie citée	73
Annexe 2 : Bibliographie consultée	74

## Table des illustrations

CARTE 1 : LE NIGER DANS LA SOUS REGION .....	10
TABLEAU 1 : LE CHEPTEL NIGERIEEN PAR ESPECE ET PAR REGION LORS DU DERNIER RECENSEMENT .....	19
CARTE 2 : ZONAGE DU FONCIER PASTORAL .....	21
TABLEAU 2 : GRANDS SYSTEMES D'ELEVAGE ET SECURISATION FONCIERE CORRESPONDANTE.....	23
SCHEMA 1 : LA CHAINE DES VALEURS POUR LE CAS DE LA FILIERE BETAIL VIANDE.....	32
TABLEAU 3 : PROJECTION DES BESOINS EN LAIT .....	33
GRAPHIQUE 2 : PROJECTION DES BESOINS EN LAIT (T) .....	33
TABLEAU 4 : PROJECTION DES BESOINS EN VIANDE (EN TONNE) .....	34
GRAPHIQUE 3 : TENDANCE DES BESOINS EN VIANDE (EN TONNE).....	34
SCHEMA 2 : PHASES DE LA STRATEGIE .....	39
SCHEMA 3 : REPRESENTATION DE L'ELEVAGE ET DE SA NECESSAIRE COORDINATION.....	43
TABLEAU 5 : CHAINE DES RESULTATS (EFFETS ET PRODUITS).....	58
SCHEMA 1 : ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'ELEVAGE .....	69

# 1. Liste des sigles

AREN	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
ARIMEL	Programme d'Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage
BAGRI	Banque Agricole
BMZ	<i>Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> (Ministère Fédéral pour la Coop. Eco et le Dévt)
CAO/MAF	Cadre d'Accélération de l'OMD1
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales du Niger
CAPED	Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement
CCA	Cellule Crise Alimentaire
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CTB	Coopération Technique Belge
DED	<i>Deutscher Entwicklungsdienst</i> (Service Allemand de Coopération)
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
FNEN Daddo	Fédération Nationale des Éleveurs du Niger (Daddo)
FOSEL	Fonds de Sécurisation de l'Élevage
HC3N	Haut-Commissariat à l'initiative 3N
i3N	Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
LANA	Laboratoire National de Nutrition et d'alimentation Animale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le Développement
ONG/AD	Organisations Non Gouvernementales/Associations de Développement
OP	Organisation des Producteurs
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement l'Agriculture Africaine
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PIE	Programme d'investissement de l'État
PNAG/BL	Programme National d'Amélioration Génétique en Bovin Lait (WAAPP)
PPP	Partenariat entre le service Public et le Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBM	Réseau Billital Maroobe
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDDCI	Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SG	Secrétaire Général
UA	Union Africaine
UBT	Unité de Bétail Tropical
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## ***Résumé***

L'élevage au Niger regorge d'énormes potentialités qui mieux exploitées et gérées pourraient améliorer de manière très significative la sécurité alimentaire et les revenus des populations. C'est à juste titre qu'au cours de ces dernières décennies, plusieurs stratégies et programmes de développement ont été élaborés et mis en œuvre en vue de valoriser les productions animales. Cependant, il y a lieu de reconnaître que la mise en œuvre de ces stratégies et programmes de développement, n'a pas permis d'améliorer la performance du sous- secteur élevage et certains indicateurs comme la consommation de viande et de lait par habitant ont diminué de manière drastique. En outre, les déficits fourragers consécutifs aux chocs climatiques assez récurrents limitent l'accroissement de la productivité et des productions animales et entraînent le plus souvent une paupérisation des éleveurs.

Il est donc urgent que le Ministère en charge de l'Elevage se dote d'une stratégie à long terme, couvrant la période (2013-2035), incluant des perspectives d'orientation à même de favoriser une meilleure exploitation du potentiel animal, améliorer la santé de son cheptel et son niveau de production et valoriser ses productions, tant en quantité qu'en qualité. Partant, le Ministère de l'Elevage a lancé avec l'appui du Programme d'Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage, le processus d'élaboration d'une Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDE 2013-2035) avec comme vision, **« Un Niger où l'élevage, à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement »**. Cette stratégie s'intègre dans le Plan de Développement Economique et Social (2013-2015) et l'Initiative « 3N » *« les Nigériens Nourrissent les Nigériens, Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Développement Agricoles Durables »*. Elle s'inscrit également dans la vision de prospective à long terme exprimée par les autorités de la 7<sup>ème</sup> République à travers la *Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI 2035)* dont le processus d'élaboration a été lancé en 2011.

L'approche participative et itérative retenue au cours de cet exercice a permis d'impliquer l'ensemble des acteurs de l'élevage, de faire un diagnostic du secteur et de dégager trois axes stratégiques autour desquels l'ensemble des actions prioritaires, concourant à l'amélioration des conditions de vie des populations ont été identifiées.

L'objectif global de la stratégie est de **développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles.**

L'objectif spécifique est d'**assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales.**

L'atteinte de ces objectifs passe également par une meilleure gouvernance du Ministère en charge de l'Elevage, un renforcement des capacités des producteurs et des professionnels des filières et une liaison recherche-vulgarisation.

Du reste, la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage, au regard des atouts et contraintes de l'élevage et des tendances fortes dégagées dans l'analyse diagnostic a retenu trois (3) axes prioritaires:

• **Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale :** Il s'agira d'améliorer la santé animale et de garantir la qualité des denrées et des produits issus de l'élevage. Dans cette perspective, un accent sera mis sur le renforcement des capacités d'intervention des services publics et le développement d'un partenariat durable avec les services privés et les autres institutions impliqués dans la gestion des questions de santé animale. À terme, le Niger doit répondre aux normes internationales en matière de santé animale, selon les directives partagées de l'Organisation mondiale de la santé animale.

**Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales :** Cet axe privilégiera une gestion durable des espaces pastoraux afin que l'accès aux ressources pastorales soit sécurisé. Il devra également accompagner la modernisation des élevages familiaux et appuyer la commercialisation des produits en vue d'un écoulement plus fluide des productions animales. Le développement de fermes modernes sera également envisagé, particulièrement à proximité des centres urbains en ce qui concerne la production laitière et l'aviculture. La maîtrise de la transformation et de l'accès aux sous-produits agricoles et agroindustriels permettra une sécurisation de l'élevage national et des unités de production intensive ou semi-intensive. Le rôle des organisations d'éleveurs et des opérateurs privés, sera aussi déterminant afin que cette modernisation soit progressive et durable.

**Axe 3 : Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage :** Le troisième axe concerne le pilotage et la gouvernance du Ministère et de tout le secteur. Devant la complexité de sa mission et de sa position centrale vis-à-vis des différents réseaux d'acteurs, le Ministère doit assurer une meilleure gestion des ressources humaines (recrutements, plan de carrières, formations), une allocation optimale des moyens de travail (logistique, équipement, carburant, fournitures et consommables, etc.), une communication interne et externe efficace et une gestion davantage axée sur les résultats.

Chacun de ces axes est présenté avec les actions prioritaires, les éléments forts de la justification, l'objectif et sa stratégie opérationnelle de mise en œuvre, les résultats attendus au niveau des bénéficiaires directs.

Pour parachever ce processus, un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) composé de 10 programmes, outil d'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage à l'horizon 2035 a été élaboré. Ce PAP couvre les 3 premières années de la première phase de la stratégie et fera l'objet d'actualisation périodique pour ainsi permettre des ajustements et la prise en compte des tendances et leçons retenues de sa mise en œuvre.

Enfin, la présente stratégie, dont la mise en œuvre est étalée sur une période de vingt trois (23) ans pour des enjeux de sécurité alimentaire et d'augmentation des revenus des populations requiert une attention particulière de l'État et un engagement politique fort.

Le cadre de concertation du sous-secteur de l'élevage déjà en place sera dynamisé afin de permettre à tous les acteurs de l'élevage (Ministères concernés, réseau des chambres d'agriculture, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), structures faîtières des organisations professionnelles, société civile, secteur privé, etc.) de s'impliquer et de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la présente stratégie.



## Introduction

Au Niger, pays sahélien à vocation essentiellement Agropastorale, l'élevage est une **activité traditionnelle pratiquée par plus de 87 % de la population** soit en tant qu'activité principale soit comme activité secondaire. Le cheptel national est estimé à plus de 37 millions de têtes, toutes espèces confondues, pour une valeur totale de plus de 2 000 milliards de FCFA.

Au cours des dernières décennies, les différentes sécheresses ont montré la limite de certains modes d'élevage pratiqués, ce qui a amené l'Etat à élaborer des politiques et stratégies en faveur du développement rural en général et du sous-secteur de l'Elevage en particulier. Elles ont pu partiellement résoudre certaines difficultés. Cependant, les problèmes sanitaires et d'exploitation rationnelle du cheptel et des ressources naturelles demeurent toujours un défi.

En dépit des potentialités du sous-secteur, l'insécurité alimentaire reste chronique et la paupérisation des éleveurs se constate avec une pauvreté rurale atteignant 80% des populations en 2006 et une tendance évidente d'augmentation<sup>2</sup>. A cela s'ajoute une multiplicité d'orientations, de politiques et de stratégies souvent imbriquées et qui désorganisent la vision de développement du sous-secteur.

Cette tendance peut être inversée à travers un cadre cohérent qui s'adapte à toute situation politique et institutionnelle et qui capitalise les acquis et expériences menées en matière de développement de l'élevage. Le présent document de Stratégie de Développement Durable de l'Élevage 2013-2035 élaboré suivant une approche participative et itérative, constitue une réponse à cette situation.

---

<sup>2</sup> SE/SDR, 2007.

# 1. Contexte

## Evolution du contexte

### 1.1.1. Evolution institutionnelle du ministère

Depuis la refonte du Ministère du Développement Rural, en 1985 le département ministériel en charge de l'Élevage a connu une évolution instable marquée par les changements suivants:

- Ministère des Ressources Animales (1985) ;
- Ministère des Ressources Animales et de l'Hydraulique (1987) ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage avec un Secrétariat d'État à l'Agriculture chargé de l'Action Coopérative (1990) ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (1991);
- Ministère du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement (1996) ;
- Ministère des Ressources Animales (2000) ;
- Ministère de l'Élevage et des Industries Animales (2008) ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (2010) ;
- Ministère de l'Élevage (2011).

Ces multiples changements institutionnels traduisent des difficultés, d'une part, à trouver un cadre institutionnel approprié pour la mise en œuvre d'une politique de développement cohérente du sous-secteur et, d'autre part, à faire une bonne lecture des investissements qui sont globalement très faibles.

### 1.1.2. Politiques, stratégies et plans au niveau national

En termes de politiques et d'orientations stratégiques, le sous-secteur de l'Élevage a connu plusieurs réformes de l'indépendance à nos jours à travers des plans et des programmes pour lesquels les résultats escomptés restent encore mitigés.

Après les grandes sécheresses des années 1973-1974 et 1983-1984, qui ont mis en évidence les limites des orientations antérieures en matière du Développement Rural, l'État a réorienté ses priorités vers la recherche de l'autosuffisance alimentaire à travers, entre autre, la mise en œuvre de grands projets (Programme de reconstitution du cheptel, Projet d'Élevage Niger Centre Est,

Projet Sud Tamesna, Projets productivité et de développement rural intégré, etc.). Ils ont été, pour la plupart, financés sur fonds extérieurs grâce à la coopération bilatérale et multilatérale.

À partir de 1992, les stratégies menées en matière d'élevage se sont cadrées sur les directives d'un document d'orientation globale pour le développement rural intitulé : *Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger* (PDPDR) dont les principaux objectifs en faveur du sous-secteur de l'Élevage furent les suivants :

- Amélioration des systèmes d'élevage ;
- Promotion des échanges nationaux, sous-régionaux et mondiaux ;
- Promotion de réseaux privés de distribution de médicaments ;
- Poursuite de la restauration du circuit de commercialisation du bétail et de la viande ;
- Appui à la constitution de l'élevage privé semi intensif ;
- Promotion des fermes laitières ;
- Développement des unités artisanales d'articles en cuir ;
- Transformation artisanale du lait.

Cette période a été caractérisée par de fortes sécheresses, des périodes d'instabilité politique et de suspension de financement, qui n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

D'autres politiques et stratégies ont ensuite vu le jour dans le but de renforcer le PDPDR. Il s'agit entre autres de :

- La Stratégie de Croissance Agricole Durable (SCAD) ;
- Le Programme Complet de Sécurité Alimentaire (PCSA) ;
- La Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire (SOSA) ;
- Le Programme National Global de Sécurité Alimentaire (PNGSA) ;
- Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) ;
- Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) ;
- La Stratégie Nationale et le Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SN/PA/DB) ;
- Le Document Cadre pour la Relance du Secteur de l'Elevage au Niger (DCRSEN).

La réforme la plus récente est celle de l'année 2000 apportée à travers la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), avec comme déclinaison sectorielle Stratégie de Développement Rural (SDR). Cette dernière vise un ajustement sectoriel global en se présentant comme le cadre de

référence et de cohérence de toutes les actions à mener dans le développement rural. Son mandat est d'opérationnaliser la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en milieu rural.

Un des atouts de la SRP et SDR a été d'avoir permis une vision intégrée du développement rural, incluant tous les acteurs concernés.

La politique de développement de l'Élevage, prônée par la SDR, s'appuie sur les orientations du Document Cadre de Relance du Secteur de l'Élevage, lui-même fruit d'une consultation sectorielle avec l'ensemble des acteurs pour examiner les modalités d'une relance de l'Élevage.

Les objectifs de la relance visent la préservation et l'accroissement des productions pastorales pour mieux contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la balance commerciale et des conditions de vie des populations.

Sept (7) axes d'intervention et onze (11) programmes prioritaires ont été identifiés :

1. Amélioration des ressources naturelles et valorisation des zones et espaces pastoraux ;
2. Amélioration de la santé animale ;
3. Amélioration de la productivité des animaux (potentiel génétique, meilleure alimentation et abreuvement sécurisé) ;
4. Contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté ;
5. Soutien à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs ;
6. Promotion des marchés intérieurs et extérieurs et amélioration de la compétitivité ;
7. Adaptation des fonctions d'appui.

En 2011, la politique nationale a placé comme axe central la sécurité alimentaire à travers la création d'un haut commissariat à l'Initiative 3N « *Les Nigériens Nourrissent les Nigériens* ». Cela a conduit à l'élaboration ensuite l'adoption en avril 2012 de la *Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Développement Agricole durables « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »*. Dans cette stratégie, il est attendu du sous-secteur de l'élevage l'augmentation de la disponibilité des produits animaux (lait, viande, œuf...) et des revenus des producteurs. D'une manière pratique il s'agira pour le Ministère de l'Élevage de mettre l'accent sur l'émergence de fermes laitières, l'accompagnement des exploitations en faveur de l'élevage familial, et la création d'usines de transformation et de conditionnement des produits agro-alimentaires.

Dans un cadre plus large le Gouvernement a entrepris une nouvelle approche prospective dite Stratégie de Développement Durable de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035) La SDDCI devra transcender les générations afin de construire un État de droit garantissant aux citoyens une vie meilleure, selon les souhaits et objectifs du Gouvernement. Le sous-secteur de l'Élevage s'inscrit dans cette démarche.

Dans cette dynamique, le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG) et le Programme de Développement Economique et Social (PDES) ont été élaborés et adoptés par le Gouvernement.

### **1.1.3. Politiques et stratégies au niveau régional et international**

---

Le Niger a adopté un certain nombre d'accords avec les ensembles suivants : la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'Union Africaine (UA). Dans ces cadres de référence, des stratégies existent et nécessitent l'adoption de règles communes par tous les pays membres.

Concernant l'espace CEDEAO, il s'agit notamment :

- la libre circulation des animaux des personnes et des biens ;
- la redéfinition des barrières douanières par application d'une taxation de 35% dans la cinquième bande dans le cadre des taxes décidées en commun (TEC) ;
- le respect des normes d'exportation et d'importation des produits animaux.

Concernant l'UEMOA, des procédures administratives et financières communes sont de règles et se traduisent par l'harmonisation de la présentation de budgets triennaux glissants, Cette harmonisation permet une présentation budgétaire type selon les mêmes échelles analytiques : Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle selon le pacte de convergence de l'UEMOA, Document de programmation pluriannuel de dépenses pour chaque ministère et des Documents de projets annuels de performance.

## **Rappel sommaire du cadre législatif de l'élevage au Niger**

Le cadre législatif de l'élevage au Niger est actuellement sous-tendu par une série de textes à caractère interne et externe mais aussi par des politiques et stratégies.

### **1.1.4. Les textes à caractère interne**

---

*La Constitution du 25 novembre 2010* est le premier texte de référence du pays. Elle aborde, pour la première fois, le concept de développement, sa déclinaison en développement rural et en développement de l'Élevage.

*La Loi n°61-05 du 26 mai 1961*, fixant la limite nord des cultures : elle détermine les zones et les grands ensembles écologiques et bio climatiques en fonction de leurs vocations naturelles et des pluviométries en deçà ou au-delà des 300 à 400 mm d'isohyète.

*La Loi n°70-019 du 18 septembre 1970*, portant *Code de l'élevage*. Elle précise les maladies prioritaires et les conditions d'application de la police sanitaire des animaux domestiques.

*Le Décret n°87-77 de juin 1987*, portant Régime de circulation du bétail en zone agricole. Il précise notamment l'importance des axes de transhumances et les droits y afférant. Il évoque la notion de dégâts champêtres et les instances appelées à régler les différends.

*L'Ordonnance 92/30 du 8 Juillet 1992* portant adoption des principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger, elle vise à asseoir les bases d'une gouvernance et d'une gestion performantes des politiques et des actions de développement rural en mettant l'accent sur les questions de désengagement de l'Etat, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de responsabilisation des populations.

*L'Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993* portant principes d'orientations du *Code rural*: nantie d'une vingtaine de textes d'applications dans les différents domaines de la production agricole et d'élevage, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la sécurisation des opérateurs ruraux et aussi l'aménagement du territoire et l'organisation du monde rural.

*L'Ordonnance n°93-28 du 30 mars 1993*, fixant le statut de la chefferie traditionnelle au Niger, notamment ses articles 14, 15 et 16, modifiée par la Loi 2008-22 du 23 juin 2008. Elle valorise le statut de la chefferie traditionnelle, son organisation et son rôle dans la régulation de l'accès aux ressources naturelles, dont les parcours.

*La Loi n°98-56 du 29 décembre 1998*, portant loi cadre relative à la gestion de l'Environnement. Elle insiste sur le caractère reproductible des ressources naturelles et sur les multi usages qui y sont pratiqués. Elle développe la nécessité d'accords et de conventions locales entre les acteurs en vue d'une exploitation durable de l'environnement et des ressources naturelles qui le compose.

*La Loi n° 2004-048 du 30 juin 2004* portant sur la *Loi cadre relative à l'élevage*. Elle rassemble toutes les dispositions relatives aux animaux, à leur environnement, à leurs produits et à la santé publique vétérinaire.

*L'ordonnance 2010-09 du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant code de l'eau*. Elle détermine les modalités de gestion des ressources en eau sur toute l'étendue du territoire et précise les conditions relatives à l'organisation et l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel.

*L'Ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010* relative au pastoralisme. Elle reconnaît le plein exercice des élevages transhumants, incluant l'aménagement pastoral comme un tout composé de points d'eau, de parcours, d'axes de transhumances, d'aires ou d'enclaves pastorales.

*L'Ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010* portant *Code général des collectivités territoriales* en République du Niger, précisant notamment la responsabilité de gestion des infrastructures relatives à l'élevage. Elle aborde la gestion de l'eau pastorale, avec les conventions de gérance passées entre les collectivités et les associations d'usagers de l'eau et leurs organisations (comités de gestion).

### 1.1.5. Traités et accords internationaux

---

En tant qu'État, le Niger est partie prenante de nombreux traités et accords pertinents dont notamment :

*La Convention RAMSAR de 1971*, relative aux zones humides d'importance internationale. Tout aménagement de celles-ci doit respecter les directives de la convention en terme de protection de la diversité biologique.

*Les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques de 1992*. Les écosystèmes pastoraux entrent dans le cadre de ces conventions.

*La Convention de Paris de 1994*, relative à la lutte contre la désertification. Cette convention insiste sur la fragilité des milieux sahéliens et pré sahariens.

*La décision A/Reg. 05/10/98 du 31 octobre 1998* relative à la *réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO*. Elle précise notamment les conditions de circulation des animaux entre les États et les mesures sanitaires y afférent

*Le Plan d'action Hashimoto*, élaboré lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 04 septembre 2002. Ce plan porte essentiellement sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) créant une approche par subdivision des sept bassins versants du territoire national.

*Le Protocole d'accord* portant création d'un cadre de concertation *entre le Burkina Faso et la République du Niger* sur la transhumance transfrontalière, signé le 26 janvier 2003. Il précise le cadre d'une instance de concertation composée des différents acteurs, situés de part et d'autre de la frontière. Il vise une prévention des conflits d'usage des ressources naturelles liés à la circulation des animaux, au respect des parcs mitoyens.

## Importance de l'élevage dans l'économie nationale

Le Niger compte une population de près de quinze millions d'habitants, dont 95% sont concernés par l'élevage et 20% en tirent l'essentiel de leur subsistance<sup>3</sup>. Activité de grande importance, l'élevage emploie près de 87% de la population active du pays et représente, pour l'économie, la composante la plus dynamique et porteuse de croissance du secteur primaire.

En effet, les productions animales contribuent pour près de 11% en 2010<sup>4</sup> à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 24% au PIB agricole, et se plaçant au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro-sylvo- pastoraux avec 22%. L'élevage contribue également

---

<sup>3</sup> Institut National de la Statistique, 2010.

<sup>4</sup> *Op. cit.*

à plus de 15% au budget des ménages, et assure la satisfaction des besoins alimentaires, à hauteur de 25%<sup>5</sup>. Il constitue un pourvoyeur de recettes pour l'État et les collectivités territoriales.

En dépit du déficit de la balance commerciale agricole (tous produits confondus), le Niger présente un avantage comparatif<sup>6</sup> dans l'exportation de certains produits d'élevage, notamment le bétail, les cuirs et peaux. De plus, l'appartenance du pays à plusieurs organisations d'intégration économique régionale (UA, CEDEAO, UEMOA, CEN-SAD...) constitue un atout en soi.

Les effets positifs sur le PIB sont indéniables, selon une étude<sup>7</sup> pour la branche agriculture. Pour les produits agricoles, il faut engager un investissement de 124 milliards de FCFA afin d'espérer une augmentation du PIB de 43 milliards. Concernant l'élevage, il faut des investissements de 11 milliards environ pour obtenir une augmentation de PIB de l'ordre de 37 milliards.

Enfin pour l'ensemble Forêt et Pêche, il faut un investissement de 123 milliards de FCFA pour avoir une augmentation de PIB de 40 milliards. Il apparaît ici que la branche élevage est de loin la plus productive du secteur rural.

Sur le long terme, la valeur du Taux de Productivité Marginal du Capital (TPMC) se présente comme suit. Pour une augmentation de un (1) FCFA du PIB de la branche élevage, il faut investir seulement 0,29 FCFA, comparativement à certains sous-secteurs du développement rural qui exigent un investissement de plus de 1 FCFA. Or, les analyses historiques de l'investissement de l'État consacré au sous-secteur Élevage souligne une régression très nette et continue de la proportion globale, passant de quelques 5% du budget national, à l'aube de l'Indépendance, à 0,3 à 0,4% actuellement<sup>8</sup>.

## **Richesse et diversité du cheptel national**

### **1.4.1. Effectif du bétail**

---

Le dernier recensement général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC– 2004/07) effectué d'une manière synchrone sur toute l'étendue du territoire en 2005-2006 a permis d'estimer à 31.039.041 têtes l'effectif global du cheptel nigérien.

---

<sup>5</sup> *Op. cit.*

<sup>6</sup> CAPED, *Etude sur la compétitivité du secteur agro-pastoral du Niger*, CAPED, juin 2005.

<sup>7</sup> ECOWAP, *Revue des efforts en cours et leur cohérence avec les objectifs et principes de l'ECOWAP/PDDAA*, mars 2008.

<sup>8</sup> FAO (2010 : 9).

**Tableau 1 : Le cheptel nigérien par espèce et par région lors du dernier recensement**

Régions	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Asins	Équins	Total
<b>Agadez</b>	52.354	135.197	524.457	616.480	89.007	2.505	1.419.999
<b>Diffa</b>	799.816	367.294	715.535	1.009.021	138.640	45.023	3.075.329
<b>Dosso</b>	704.135	27.829	660.169	840.045	124.407	11.599	2.368.185
<b>Maradi</b>	1.132.896	249.894	1.520.745	1.989.890	182.508	16.366	5.092.300
<b>Niamey</b>	41.098	43	172.221	78.312	280	2.570	253.426
<b>Tahoua</b>	1.437.368	480.803	1.978.176	2.089.578	377.948	28.946	6.392.819
<b>Tillabéri</b>	1.550.129	85.268	1.292.889	1.452.351	278.187	18.287	4.677.111
<b>Zinder</b>	1.622.814	219.093	2.361.283	3.165.603	283.905	107.174	7.759.872
<b>Total</b>	<b>7.340.610</b>	<b>1.565.421</b>	<b>7.932.586</b>	<b>11.241.280</b>	<b>1.474.882</b>	<b>232.470</b>	<b>31.039.041</b>

Par la suite, l'actualisation suivant des taux de croix moyens annuels a permis d'estimer le cheptel national en 2012 à plus de 37 millions de têtes toutes espèces confondues.

L'analyse de la répartition du cheptel national fait ressortir que quatre régions enregistrent 77% de l'effectif (Zinder : 25%, Tahoua : 21%, Maradi : 16% et Tillabéry : 15%)<sup>9</sup>.

#### **1.4.2. Espèces et races de bétail**

Au-delà de cette répartition géographique et de l'importance numérique du cheptel nigérien, il est important de noter la diversité des races et leur adaptation à des milieux spécifiques.

On distingue ainsi cinq races bovines (Azawak, Bororo, Kouri, Djelli et Goudali) et de nombreux métissages offrant des variantes intéressantes.

Pour les ovins, le cheptel est essentiellement composé de moutons à poils (Oudah, Bali-bali, Ara-ara) mais également de moutons à laine (Koundoum, Hadine).

Chez les caprins on distingue essentiellement la chèvre du Sahel et la chèvre Rousse de Maradi connue pour sa prolificité et la qualité de sa peau..

Les dromadaires, principalement localisés au Nord et à l'Est du pays, se répartissent en quatre grandes races (Azawak, Azarghaf, Yoria, Berabish).

A cela il faut ajouter les équins et les asins dont les races sont peu étudiées.

Cette diversité de races résultant d'une lente adaptation au milieu mérite d'être valorisée à travers des plans de sélection et d'amélioration génétique, tenant compte du savoir-faire des éleveurs.

<sup>9</sup> FAO (2010 : 17).

### 1.4.3. Cheptel aviaire

---

La volaille constitue une richesse non négligeable car elle est présente dans la grande majorité des exploitations agricoles et des ménages. De par son cycle court de production, elle contribue significativement à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. De nombreux éleveurs, présentant un troupeau prestigieux de bovins par exemple, affirment avoir débutés avec un modeste élevage de volailles.

Le dernier recensement les effectifs avicoles à évaluer le cheptel aviaire à 12 millions d'animaux. Toutefois, le recensement avicole est toujours délicat à apprécier, et les effectifs sont certainement sous évalués<sup>10</sup> En plus, l'épizootie de la grippe aviaire, la psychose qui s'en est suivie ainsi que les dégâts causés par la maladie de Newcastle concomitante à la grippe, ont induit une chute des effectifs d'au moins 10%<sup>11</sup>.

Le poulet domine (environ 57,7%), suivi par la pintade (26%), le pigeon (12,3%) et le canard (3,5%)<sup>12</sup> avec une prédominance de races locales. Il n'y a pas d'unités de production avicole intégrée au Niger (secteur 1), seulement deux fermes du niveau secteur 2, ainsi qu'une quinzaine de fermes du secteur 3. L'aviculture intensive concerne 2,8% des effectifs, le poulet de chair représentant 1,6% du cheptel avicole et les poules pondeuses, 1,2%. Avec les difficultés d'estimation que cela suppose, selon la FAO la production se situerait autour de 28.000 tonnes en poulets de chair et 10.000 tonnes d'œufs. L'aviculture intensive est très peu développée et se limite à une dizaine de fermes avicoles modernes. L'insuffisance de couvoir et d'usines d'aliments fonctionnelles font que les privés intéressés par l'installation de fermes avicoles ou la reprise des anciens centres avicoles publics (Dosso et Mirriah) hésitent car cela nécessite d'important investissement.

L'élevage de basse-cour est principalement mené avec des races locales, relativement peu productives, même si elles se révèlent adaptées à leur environnement. On note également que les femmes sont les principales détentrices de ce cheptel avicole<sup>13</sup>. Elles ont la maîtrise des opérations d'achat et de vente. Grace aux revenus tirés de cette production, les femmes assurent la prise en charge des dépenses fondamentales du foyer. De nombreuses dépenses d'éducation des enfants, de santé humaine, mais aussi des dépenses à caractère social sont ainsi couvertes à travers les productions du petit élevage de basse-cour. Une amélioration de l'élevage traditionnel influencerait donc significativement le budget des ménages vulnérables et conséquemment la sécurité alimentaire de ces ménages.

---

<sup>10</sup> Les statistiques de la FAO (2009a) tablaient sur un effectif double (24 millions).

<sup>11</sup> RGAC- 07.

<sup>12</sup> RGAC - 2008, in FAO (2009a).

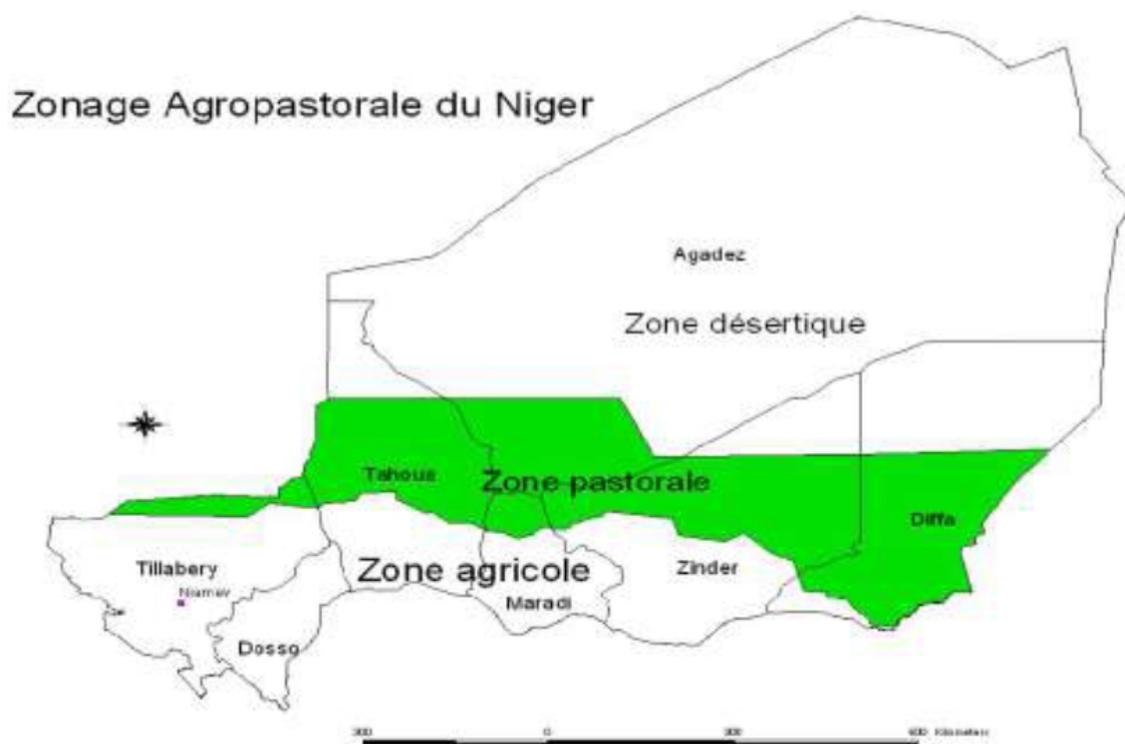
<sup>13</sup> FAO, (2009a).

## Les différents modes d'élevage et le foncier pastoral

La zone pastorale dans son statut domanial, est définie par la loi 61-05 du 26 mai 1961 matérialisant la limite nord des cultures (voir carte ci-après). Sous l'effet conjugué de la pression démographique et de la désertification le foncier pastoral s'amenuise de jour en jour.

La zone désertique a une vocation pastorale par endroit, liée à la présence humaine. Ensuite la zone pastorale est grignotée par l'avancée des champs dans sa partie sud. On parle maintenant d'une sous zone intermédiaire au niveau de la Loi pastorale (ou *de transition* dans les documents de la SDR). Enfin, la zone Sud, par la généralisation d'une activité complémentaire d'élevage menée par les agriculteurs, devient donc agro pastorale avec une dominante agricole.

**Carte 2 : Zonage du foncier pastoral**



Source Terpend

### 1.1.6. Les éleveurs résidents dans la zone pastorale et la zone intermédiaire

#### *Les pasteurs de la zone pastorale*

Pour ce groupe, on est amené à distinguer les pasteurs qui sont parvenus à reconstituer leur capital bétail disposant ainsi du troupeau minimum viable de ceux qui sont encore démunis. Les premiers sont en général propriétaires de troupeaux de bovins ou de camélins auxquels ils associent des petits ruminants. L'effectif dont ils disposent leur assure une autonomie alimentaire, mais les oblige à effectuer des déplacements indispensables à l'abreuvement et à l'accès aux pâturages.

Les seconds sont les pasteurs démunis qui se trouvent toujours en situation précaire. Ils doivent leur survie à la solidarité locale, à l'aide alimentaire apportée sur les points de fixation, et surtout au développement de multiples activités saisonnières. Ces revenus permettent, bon an mal an, de survivre mais restent insuffisants pour reconstituer l'effectif de bétail nécessaire au retour à une économie pastorale.

Enfin, dans cette zone on trouve également les pasteurs caravaniers qui utilisent le cheptel camelin pour le transport transsaharien.

#### *Les agro pasteurs de la zone intermédiaire (limite nord des cultures)*

Trois grands groupes se retrouvent dans cette zone :

Les agro pasteurs convertis en producteurs agricoles suite aux importantes pertes de cheptel consécutives à la sécheresse de 1984. L'agriculture leur a permis de trouver un certain équilibre économique, malgré la faible production de ces espaces et a favorisé leur fixation.

Les agriculteurs de la zone agricole qui à la recherche de terres de culture se sont implantés dans cette zone et s'adonnent en plus de l'agriculture à des activités d'élevage avec généralement un cheptel de petits ruminants. On note ainsi une tendance à l'association agriculture élevage favorisé par l'apport de fumure organique et la disponibilité de résidus de cultures pour l'alimentation du bétail.

Les éleveurs-commerçants-entrepreneurs ayant développé récemment un système de *ranching* à caractère commercial. Ces commerçants implantés notamment dans les villes de Tahoua et Agadez, ont compris tout l'intérêt que représente le négoce à grande échelle du bétail de la zone pastorale. Leur capacité financière, acquise grâce à des activités de commerce leur a permis de profiter des périodes critiques.

#### **1.1.7. Les éleveurs utilisant temporairement la zone pastorale**

Il s'agit des pasteurs grands transhumants qui remontent des zones agricoles pendant la période de transhumance en direction de la zone pastorale. Leur cheptel y séjourne cinq six mois avant de revenir en zones de cultures et profiter des résidus agricoles. Ces pasteurs disposent rarement d'un ancrage territorial au niveau de la zone agricole, pas plus que dans la zone pastorale.

Dans beaucoup de cas, il s'agit des troupeaux appartenant à des agriculteurs éleveurs des zones agricoles. Depuis les sécheresses successives, ces agriculteurs ont bien perçu l'intérêt de l'élevage, autant pour la sécurisation de leur système de production en cas de mauvaise année, que du point de vue commercial, compte tenu de la demande des marchés terminaux dont ils sont proches géographiquement.

#### **1.1.8. Les agro pasteurs de la zone à dominante agricole**

Face aux aléas climatiques, la stratégie de résilience communément adoptée consiste à la diversification des activités productives et rémunératrices (agriculture, élevage, commerce, etc.).

Ainsi, pour minimiser les risques, l'élevage a pris une place importante dans les exploitations agricoles du Sud. Il joue un rôle dans la fertilité des sols, dans la traction animale, dans la sécurité alimentaire et dans la capitalisation générale de l'exploitation. Les résidus agricoles sont alors privatisés, commercialisés et cette nouvelle donne perturbe les grandes complémentarités entre les agriculteurs et les transhumants de passage.

### 1.1.9. Les éleveurs péri urbains

Bien que minimes en effectif, divers élevages en zone périurbaine se développent en raison de l'urbanisation et la création de besoins en produits animaux. La proximité de marchés attractifs stimule le développement de ces élevages périurbains. Ainsi, on note l'existence d'un élevage laitier des élevages intensifs de volailles, d'embouche reposant sur l'utilisation de débouchés, voire des niches commerciales spécifiques, liés à la proximité d'un bassin de consommation urbain attractif.

### 1.1.10. Typologie des modes d'élevage

L'élevage au Niger se caractérise par l'existence d'une diversité de systèmes pastoraux variant d'une zone agro-écologique à une autre. Le tableau ci-après présente une typologie simplifiée des modes d'élevage

**Tableau 2 : Grands systèmes d'élevage et sécurisation foncière correspondante**

	Systèmes	Mode de gestion de l'élevage	Types de cultures	Accès au foncier pastoral	Climat	Régions concernées
<b>Système saharien</b>	Caravanier	Animaux de bât	Néant	Néant	Désertique	Djado
<b>Système pastoral</b>	Pastoral pur	Transhumance	Maraîchage dans l'Air	Territoires tribaux	Aride < 200 mm	Air – Irhazer Nord Diffa
	Pastoral/ cultures pluviales	Transhumance	Mil très extensif	Conflits d'usages nombreux	Semi-aride 200-400 mm	Zone pastorale sud et zone intermédiaire
	Pastoral/ cultures décrues	Transhumance	Sorgho /riz/bourgou	Concurrence avec foncier irrigué	Semi-aride 200-400 mm	Bords du fleuve, Lac, Komadougou
<b>Système agro-pastoral</b>	Agropastoral/ cultures pluviales	Moyenne transhumance	Mil/sorgho/ Niébé	Conflits sur les passages et sur l'accès	Semi-aride 200-400 mm	Tahoua Sud, Zinder Nord, Maradi Nord
	Agropastoral/ culture irriguée	Moyenne transhumance		Concurrence avec zones irriguées + pb frontaliers	Semi-aride Subhumide 400-600 mm	Bord du fleuve Sud Gaya
<b>Système intégré aux exploitations</b>	Agropastoral/ culture de revente	Fixe ou confiage aux pasteurs	Céréales/arac hides	Conflits sur enclaves pastorales et accès aux points d'eau	Subhumide 500-700 mm	Zone à dominante agricole
<b>Système périurbain</b>	Semi intensif	Intégré	Fourrage apporté	Concurrence avec la ville (lotissements)		Péri urbain

## **La structuration des éleveurs et l'organisation de la profession**

Depuis l'adoption des Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger en 1992 on a assisté à l'émergence de nombreuses organisations d'éleveurs. Beaucoup sont restées au niveau local et n'ont pas pu se frayer une ascension vers une structuration professionnelle. L'insuffisance des financements, une gestion parfois peu transparente et l'absence de réalisations concrètes n'ont pas encouragé les adhérents à soutenir les initiatives originelles.

Toutefois, vers les années 2000, quelques organisations, souvent accompagnées par les ONG de développement, ont réussi à rassembler les éleveurs de manière à créer des faïtières. Peu à peu la structuration a fait émerger un plaidoyer en faveur des éleveurs, notamment certaines comme AREN ou FNEN Daddo. Seules ces deux structures ont pu présenter une couverture nationale en termes de présence effective de groupements au niveau de chaque département.

Les organisations d'éleveurs se sont progressivement impliquées dans les différents débats sur le développement du secteur et la défense des intérêts et des droits des éleveurs.

Un Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) a vu le jour et est en train de structurer avec l'adoption d'une stratégie pour la période 2011-2014.

Au niveau sous régional, certaines faïtières d'éleveurs ont entrepris des actions de plus grande envergure et à se structurer autour du Réseau sous régional Billital Maroobe (RBM). En plus, des alliances ont été passées entre certaines organisations du Bénin, du Mali, du Burkina Faso avec des faïtières nigériennes. L'objectif ici est de faire reconnaître les droits des éleveurs, et de l'élevage en général, lors des grands débats sous régionaux (fluidité des frontières, politiques tarifaires sous régionales, ...).

Au niveau international, la structuration est encore embryonnaire et reste à consolider. Cependant, compte tenu des enjeux et défis inter frontaliers, cette structuration doit se poursuivre et exprimer une volonté de s'impliquer ouvertement et formellement dans les débats politiques sous régionaux (politique tarifaire fiscale, fluidité du passage des frontières, réglementation sanitaire, ...).

Concernant les structures nationales à caractère interprofessionnel par grande filière, elles restent encore à être dynamisées. Les rares cadres de concertations sont plus orientés vers les productions agricoles que vers les produits de l'élevage. La mise en place depuis 2006 des chambres régionales d'agriculture et de leur réseau national (RECA), contribue actuellement au renforcement de ces organisations interprofessionnelles.

Les appuis reçus à travers des différents partenariats n'ont pas permis à cet important dispositif d'être opérationnel sur l'ensemble de l'étendue du territoire. Toutefois, le réseau national et certaines chambres régionales (Zinder et Diffa) ont commencé à proposer des services à la base, mais globalement, le dispositif manque encore de moyens pour s'installer, s'équiper et se professionnaliser.

## Les atouts du sous-secteur

Parmi les atouts de l'élevage on peut citer, entre autre :

- Un cheptel important et varié de plus de 37 millions de têtes, toutes espèces confondues.
- Un savoir-faire traditionnel des éleveurs qui s'exerce sur des milieux diversifiés. Il se conserve et se transmet de génération en génération. Ce savoir-faire permet, par exemple pour le pastoralisme, de valoriser des espaces marginaux, là où aucune spéculation ne peut espérer en tirer des revenus comparables<sup>14</sup>.
- L'éradication de la peste bovine. Le pays a reçu son certificat de reconnaissance de pays indemne de peste bovine en mai 2010 par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)
- Des ressources zoo génétiques diversifiées et adaptées. La *Revue du secteur de l'Élevage* réalisée en 2010 par la FAO<sup>15</sup> souligne l'existence d'au moins seize races de ruminants (grands et petits ruminants) pour lesquelles les caractéristiques zoo génétiques mériteraient d'être davantage connues, vu l'adaptation et le potentiel de valorisation qu'elles témoignent.
- L'existence d'une zone à vocation pastorale de 62.000.000 ha (620.000 km<sup>2</sup>), bien qu'elle soit périodiquement soumise à des pressions diverses. Notons que 69% de ces parcours se trouvent localisés dans la zone pastorale subsaharienne et les 25% dans la zone intermédiaire. Par ailleurs, d'autres espaces propices aux cultures fourragères (vallée du fleuve, dallols, cuvettes oasiennes et mares permanentes) représentent un atout complémentaire pour les différents systèmes de production
- L'existence de technologies avérées et transférables.
- L'appartenance du Niger aux organisations communautaires (CEDEAO, UEMOA...) permettant une libre circulation des personnes et des biens dans les pays membres.
- La proximité de marchés terminaux conséquents dans la sous-région et une forte demande en protéines d'origine animale. Le Nigeria à lui seul représente environ 60% de la demande de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (SNV, 2009).
- La qualité reconnue des produits et sous produits animaux. L'attractivité des commerçants des pays voisins sur les produits issus de l'élevage nigérien souligne bien la qualité qui est de plus en plus reconnue et recherchée.

---

<sup>14</sup> WISP/UICN, (2006).

<sup>15</sup> FAO, (2010 : 17 à 20).

## Les contraintes du sous-secteur

Malgré un potentiel indéniable et reconnu<sup>16</sup>, de nombreux facteurs freinent l'essor du sous-secteur de l'Élevage. On peut distinguer quatre principales causes qui interagissent, d'une manière plus ou moins étroite. Il s'agit notamment de :

### 1.1.11. La persistance de certaines maladies animales

---

La persistance des maladies du cheptel, est causée principalement par :

- Un faible taux de consommation des intrants vétérinaires.
- Une difficulté d'accès aux vaccins et autres produits vétérinaires. Les produits conformes, généralement importés, restent chers d'accès pour les éleveurs.
- Une insuffisance de sensibilisation et de formation des éleveurs. Certains éleveurs peu informés sur les risques liés à l'usage de produits vétérinaires frauduleux se tournent vers cette apparente alternative. De plus, la permanence d'une certaine méfiance au sujet des soins vétérinaires n'encourage pas les éleveurs à la pratique de soins préventifs pour les animaux.
- Une circulation des produits vétérinaires de mauvaise qualité. Des efforts de contrôle et de sanction ont été réalisés (destruction des stocks) sans encore vraiment aboutir à une diminution réelle de l'offre frauduleuse.
- Une faiblesse des services de contrôle et de distribution des produits vétérinaires. Ces produits se trouvent sur de nombreux marchés où la présence des agents de contrôle reste trop faible. De plus, les moyens manquent pour éradiquer les circuits commerciaux illicites.
- Une faible capacité de diagnostic et de surveillance épidémiologique. L'information d'une épizootie est en général transmise, mais pas toujours dans le délai imparti par le fait qu'il manque des vétérinaires dans des lieux isolés.
- Un système de santé animale peu adapté à la mobilité du cheptel. L'importance de la mobilité dans de nombreux systèmes nécessite la présence d'agents de santé animale le long des axes de transhumance. Les services vétérinaires de proximité pour les éleveurs mobiles restent encore insuffisants.
- Un faible encadrement des éleveurs en raison d'un faible ratio cadres/UBT et de l'insuffisance des moyens et capacités d'intervention.. A titre illustratif, selon les normes de l'UEMOA il faudrait 520 vétérinaires pour un effectif actuel de 133.<sup>17</sup>.
- Une insuffisance des infrastructures sanitaires de base et de services mobiles d'intervention. Certaines communes n'ont pas d'infrastructures d'élevage, ou bien les équipements sont hors d'usage.

---

<sup>16</sup> L'analyse des circuits de commercialisation en Afrique de l'Ouest et Centrale le confirme (SNV : 2009).

<sup>17</sup> FAO (2010 : 81).

- Une insuffisance dans la mise en œuvre de la politique de privatisation de la profession vétérinaire.
- Un exercice de la profession vétérinaire par des personnes non qualifiées. Face au manque de vétérinaires, des agents para vétérinaires exercent une partie des soins, sans toujours en avoir la compétence.

#### **1.1.12. L'insécurité alimentaire du cheptel**

L'alimentation du bétail reste précaire, ce qui crée une insécurité alimentaire pour le cheptel dont les causes fondamentales sont :

- Une insuffisance qualitative et quantitative des aliments pour bétail. De réelles difficultés d'accès aux sous-produits agro-industriels et aux sous-produits agricoles limitent l'intensification des productions animales.
- Une insécurité foncière affectant de plus en plus les systèmes de productions traditionnelles. Cette situation entrave la mobilité et limite l'accès à de nombreux parcours en raison de l'occupation des couloirs de transhumance, des aires/enclaves pastorales par les cultures.
- Un coût de production et d'acquisition des intrants élevé en raison de leur faible disponibilité. Conséquemment, ces intrants sont peu utilisés en dehors des années de crises qui elles mêmes sont marquées par une véritable spéculation sur la commercialisation des aliments du bétail.
- Une insuffisance dans le système d'abreuvement avec comme repère une insuffisance des points d'eau pastoraux et leur mauvais maillage. Cela entrave l'accès à certains parcours servant des zones de repli en période de crises alimentaires pour les troupeaux.
- Une difficulté d'approvisionnement des zones de production en sous-produits agro-industriels et agricoles. Certains éleveurs localisés dans des zones de production éloignées ont des réelles difficultés pour accéder à ces produits. et se trouvent ainsi exclus des circuits d'approvisionnement.
- Une récurrence des déficits fourragers. Ces dernières années, l'effet conjugué des changements climatiques et la forte pression agricole sur des terres arides et semi-arides peu propices aux cultures agricoles a exacerbé ce déficit. Ainsi, au cours de la dernière décennie une année sur deux a été déficitaire.

#### **1.1.13. La faiblesse du système de recherche et vulgarisation**

La recherche vétérinaire et zootechnique et le dispositif de vulgarisation se trouvent confrontées à des problèmes multiples. On peut citer, entre autres :

- L'insuffisance de financement consacré à la recherche - développement constitue un frein au développement du secteur de l'élevage. En raison de la faiblesse des moyens humains et

matériels, la principale institution de recherche (INRAN) n'arrive pas à jouer pleinement son rôle.

- Une vulgarisation léthargique ne reposant sur aucun dispositif réel d'appui-conseil aux producteurs. Elle n'a presque pas de lien avec la recherche et se limite à des transferts techniques et pratiques anciennes découlant d'acquis vieillissants en décalage avec le contexte actuel.
- Une insuffisance d'agents d'encadrement des producteurs. De plus en plus réduits en nombre, les services chargés de cette vulgarisation se trouvent désorientés et ne peuvent plus fournir un appui conseil acceptable aux producteurs concernés.
- Une insuffisance de ressources humaines spécialisées et son vieillissement qui limitent l'atteinte des résultats et qui compromet les perspectives d'amélioration des productions..

#### **1.1.14. Environnement institutionnel et financier des filières peu performant**

Les filières animales évoluent dans un environnement institutionnel et financier faible. Les causes sont :

- Une insuffisance de financement en raison de la réticence des banques à prendre des risques pour financer le sous-secteur et le faible développement des institutions de micro-finance. Pourtant, de réelles opportunités existent comme le prouvent des initiatives privées ou professionnelles sur le lait, la viande séchée, les cuirs et peaux,... Les garanties de prêt n'apparaissent pas convaincantes pour couvrir les besoins financiers.
- Une faible professionnalisation des producteurs dans un environnement marqué par une insuffisance de mesures incitatives pour les productions locales.
- Un système de collecte, de transformation, et de commercialisation des produits animaux peu performant. En effet, de sévères goulots d'étranglements au niveau des différentes chaînes de valeurs limitent la valeur ajoutée sur les productions. Il s'agit de l'insuffisance des unités de transformation ou de conditionnement de produits d'origine animale, de la faiblesse de l'inter professions.

### **Acquis des Projets**

Il est notoire de souligner que les interventions publiques, des Projets et ONG sur le secteur rural ont largement investi le sous-secteur agricole (aménagement de terres irrigables, intensification de certaines cultures, vulgarisation agricole et maraîchère, développement des cultures de rentes, par exemple) durant les décennies depuis l'Indépendance. Par contre et malgré le positionnement prépondérant de l'élevage dans l'économie rurale, le sous-secteur de l'élevage n'a connu que très peu d'investissements.

On retiendra comme exemples d'interventions significatives, centrées exclusivement sur l'élevage, la mise en œuvre, dans les années 1980-1990, du Projet d'Élevage Niger Centre Est (PENICE) sur

financement de la Banque Mondiale ensuite de la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE) et du Projet Gestion des Pâturages et Elevage (PGPE) devenu Projet Elevage Intégré (PEI) financé par l'USAID. Un des acquis de ces interventions a été un début de compréhension des sociétés pastorales à travers la création des centres pastoraux dont la vocation principale était d'approcher les éleveurs de tous les services et bien dont ils ont besoins. La vision globale de l'intervention en milieu pastoral a permis d'envisager des pistes d'interventions spécifiques autour de la mobilité qu'il faudrait à tout prix préservé en raison de ses avantages pour l'exploitation des ressources pastorales.

Plus récemment, les interventions de moindre envergure en milieu pastoral d'ONG comme CARE International, ont permis d'améliorer la compréhension des communautés et de mieux orienter les actions sur l'élevage pastoral. Ces interventions ont souligné la rationalité des systèmes mobiles comme stratégie de réponses aux crises.

Les différentes crises liées aux sécheresses ont également révélé la fragilité des systèmes d'élevage transhumants, notamment la réduction de leurs mobilités spatiales. Deux actions majeures ont été menées. Il y a eu d'abord les différentes opérations de reconstitution du cheptel pour lesquelles certaines interventions se sont appuyées sur les systèmes endogènes aux groupes sociaux (*habannaé*, chez les peuls par exemple). Les acquis sont mitigés et ne sont généralement pas en mesure de reconstituer les troupeaux mais offrent quelques espérances<sup>18</sup>. Le deuxième acquis concerne la mobilité de l'élevage pastoral. L'intervention sur plusieurs années du PASEL (Projet d'Appui à la Sécurisation de l'Élevage), sur financement de la coopération Suisse, a permis de dégager des méthodes de concertation et d'aménagement du territoire autour des axes de transhumance. La Coopération allemande, par les programmes LUCOP, DED, EIRENE, ont poursuivi cette dynamique en travaillant davantage sur la prévention de crises.

Sur la problématique de l'hydraulique pastorale, les principaux enseignements se centrent sur l'approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) qui se veut holistique. Cette vision large semble être pertinente pour l'hydraulique pastorale car elle s'appuie sur l'échelle des bassins versants. Les interventions de CARE, ou encore du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) sur Zinder ont également mis en lumière la nécessité d'une planification régionale de la réalisation d'aménagements ou de points d'eau pastoraux, en lien direct avec les collectivités territoriales.

Concernant l'aspect commercialisation des produits de l'élevage, des initiatives ont été accompagnées dans le cadre du PASEP (Projet d'Appui à la Sécurisation de l'Économie Pastorale) sur Tahoua et le Projet de Développement de l'Élevage dans le Liptako Gourma (PDERLG). Des marchés à bétail ont été aménagés mais la recherche action doit être poursuivie si l'on veut véritablement ancrer une co gestion solide des infrastructures favorisant une commercialisation efficace.

---

<sup>18</sup> (travaux de Care sur Dakoro dans les années 2000-2005, par exemple)

Le développement de certaines de ces filières a été favorisé ces dernières années avec la mise en œuvre du Projet de Promotion des Exportations Agro-pastorales (PPEAP) de 2000 à 2005. Le PPEAP financé par la Banque mondiale dont l'objectif était l'accroissement du volume et du chiffre d'affaires des produits agro-pastoraux par la levée des contraintes au développement de la production et de la commercialisation et la promotion des investissements privés dans le secteur agricole et pastoral, a durant sa phase d'exécution suivi sept (07) filières porteuses dont les filières bétail/viande et cuirs et peaux.

Le Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro – Sylvio -Pastoraux (PRODEX) dont l'objectif est d'augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique du pays, de développer les exportations des produits agro - sylvo - pastoraux et d'améliorer les revenus et les conditions de vie des producteurs, surtout les petits producteurs ruraux, est encore en cours et a été initié par le Gouvernement du Niger en tirant les enseignements et acquis du PPEAP, et qui est mis en œuvre avec l'appui financier de l'Association Internationale pour le Développement (IDA).

Les mises en œuvre successives des projets PARC I, PARC II, PACE et SPINAP-AHI ont renforcé les acquis en matière de santé animale.

Enfin, devant le défi de la privatisation de la profession vétérinaire à construire, l'accompagnement des SVPP (Services Vétérinaires Privés de Proximité), par les projets APELDO sur Dosso et le projet PROXEL à Dakoro démontre l'importance d'un travail à mener sur la longue durée (formations) afin d'avoir une certaine garantie de viabilité d'un service efficace de soins vétérinaires et de prévention sanitaire en milieu rural.

## 2. Enjeux et défis

Les enjeux majeurs par rapport au développement du secteur de l'Élevage sont l'amélioration de la santé animale, la sécurisation des systèmes pastoraux, l'augmentation de la productivité, la valorisation des productions.

### **La santé animale**

L'enjeu est de maîtriser la santé animale dans un contexte d'élevage transhumant et de commercialisation transfrontalière dont les mouvements sont difficiles à contrôler. Le second enjeu serait de garantir la sécurité sanitaire des denrées animales et aliments d'origine animale.

En effet, la transhumance, comme mode d'élevage et la commercialisation transfrontalière, exigent une bonne couverture vaccinale contre les principales maladies. Au regard des engagements internationaux et dans une perspective d'exportations des productions animales, le Niger envisage de porter le taux de couverture vaccinale à 80%. Dans cette optique l'accent sera mis dans le développement d'un partenariat durable entre les services vétérinaires publics et privés.

De point de vue de la sécurité sanitaire des aliments, il s'agit de dynamiser les services officiels de contrôle et d'améliorer les conditions d'hygiène dans les lieux de production, transformation, conservation et commercialisation des denrées.

Dans le cadre de la politique nationale de sécurité alimentaire, de promotion des exportations des produits pastoraux et

Au regard de ces enjeux et dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique, les défis majeurs à relever sont :

- d'assurer les productions animales dans un environnement assaini.
- de promouvoir les exportations des produits animaux sains.
- de garantir la salubrité et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.
- de contrôler l'approvisionnement et la manipulation des produits vétérinaires.
- d'anticiper sur la gestion des risques sanitaires et des maladies émergentes.

## **2.2. Les productions animales et leur valorisation.**

Les études ont montré que le Niger dispose d'avantages comparatifs indéniables pour la production et l'exportation du bétail sur pied et de la viande. Cependant, la part du Niger dans le marché africain est d'à peine 8.7%<sup>19</sup>.

Certains commerçants des pays voisins, notamment le Nigeria, prospectent régulièrement les grands marchés de collecte et de regroupement pour y acheter les meilleurs produits. Or, les projections démographiques montrent, par exemple, que Lagos (25<sup>e</sup> rang en 2000) deviendra la troisième ville du monde en 2025<sup>20</sup> avec la consommation de viande que cela présuppose. L'élevage devra donc fournir toujours plus de production et de valorisation des produits. Globalement, les performances de l'élevage devront donc être accrues pour satisfaire une demande sans cesse croissante.

L'insuffisance d'unités de transformation et la multitude d'intermédiaires font perdre à l'éleveur une grande part de la valeur ajoutée sur l'animal. Selon des études 2/3 du prix de la valorisation finale de l'animal revient à l'éleveur, tandis que 1/3 est constitué par la valeur ajoutée créée en aval de la production (marges des commerçants et autres frais)<sup>21</sup>.

Le schéma ci-dessous montre la logique de répartition de la marge entre les différents acteurs de la filière bétail viande<sup>22</sup>. L'efficacité de cette chaîne doit être améliorée en faveur des acteurs principaux. Les éleveurs, par l'amélioration des conditions de vente sur le marché, doivent

---

<sup>19</sup> Maïga, (2011).

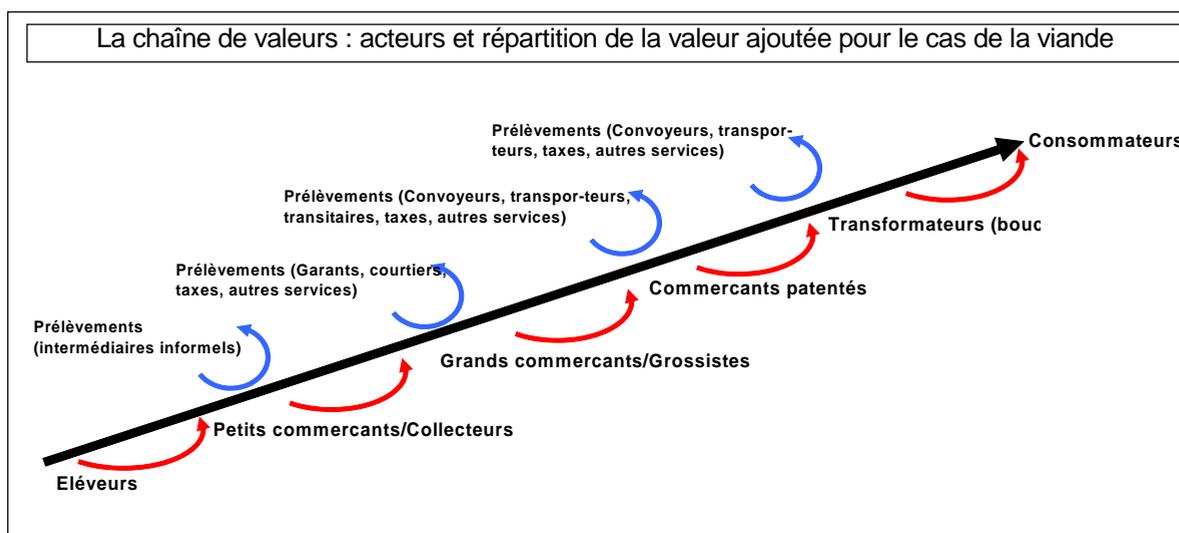
<sup>20</sup> Ferrier (2000).

<sup>21</sup> FAO, (2010).

<sup>22</sup> SNV, (2009).

pouvoir augmenter leurs marges pour chaque animal vendu. L'épargne ainsi dégagée permettra progressivement la modernisation des unités familiales, ouvrant ainsi à l'éleveur la possibilité d'achats d'intrants et autres produits. Ainsi, son mode d'élevage modernisé sera plus productif et plus sécurisé, face aux aléas.

**Schéma 1 : La chaîne des valeurs pour le cas de la filière bétail viande**



La quantité de lait disponible par personne et par an est tombée de 140 à 70 litres en 2008 si tout le lait produit était collecté. S'agissant de la consommation, selon l'enquête Budget consommation des ménages en 2004 la consommation de lait ne dépasse guère 30 litres par personne et par an. Il convient de rappeler que les besoins minimums estimés par les Nations Unies sont de 93 litres/hab/an. Pour satisfaire les besoins en lait, le Niger importe le différentiel d'environ 10 milliards de FCFA. L'enjeu déterminant consiste à satisfaire la demande intérieure avec un produit correctement conditionné et à un prix compétitif. La consommation de lait est très variable selon les zones de production, selon les saisons et selon les groupes ethniques. En zone nomade, le lait est presque l'alimentation de base de certaines populations, chez lesquels la consommation est de 1 à 3 litres par personne et par jour en fonction de la disponibilité en lait. La différence entre les villes et les campagnes s'explique bien sûr par l'autoconsommation de lait cru au niveau des éleveurs et montre bien la difficulté d'approvisionnement en lait (lait cru ou lait importé) pour les villes.<sup>23</sup>

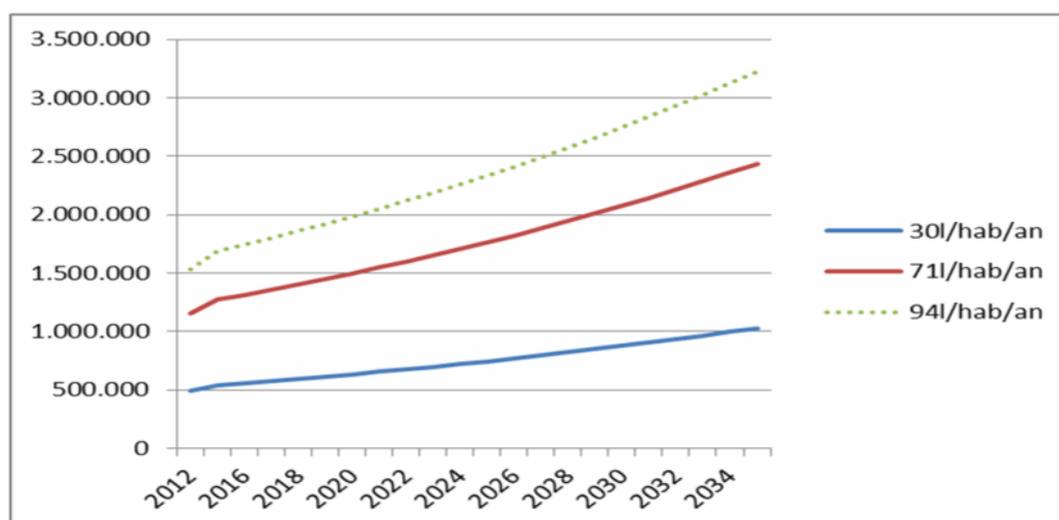
Pour les projections des besoins en lait, l'hypothèse tient compte de la croissance moyenne de la population dans les décennies à venir de l'ordre de 3,3%. Même si on considère que la consommation annuelle par habitant restera constante à 30 litres par habitant, la demande nationale doublera jusqu'en 2035, pour dépasser 1 million de tonnes de lait/an. Cette demande pourrait dépasser les 3 millions de tonnes de lait/an si la consommation de lait s'approchait de la consommation minimale recommandée.

<sup>23</sup> FAO, (2010)

**Tableau 3 : Projection des besoins en lait**

Années	Population nigérienne	Demande (t) sous hypothèse consommation de 30l/habitant	Demande (t) sous hypothèse consommation de 71l/habitant	Demande (t) sous hypothèse consommation de 94l/habitant
2012	16.274.738	488.242	1.155.506	1.529.825
2015	17.939.691	538.191	1.273.718	1.686.331
2020	21.101.658	633.050	1.498.218	1.983.556
2030	29.195.761	875.873	2.072.899	2.744.401
2035	34.341.669	1.030.250	2.438.259	3.228.117

**Graphique 2 : Projection des besoins en lait (t)**



Quant à la consommation de viande, elle est estimée en moyenne à environ 67kg/ personne/an au niveau mondial<sup>24</sup>. Cette norme n'est pas atteinte au Niger (6kg/ personne/an)<sup>25</sup>, non pas par la faiblesse de l'offre mais plutôt par le faible pouvoir d'achat des populations et le coût élevé du produit final. Contrairement à la demande de lait, la consommation de viande des populations urbaines est plus grande que celle des populations rurales. Si on considérait en plus le taux d'urbanisation croissante, la demande en viande sera encore plus grande.

Un des enjeux est d'accroître les productions animales qui doivent être, à la fois, accessibles à la population (prix modérés), tout en dégagant des marges suffisantes aux producteurs. Les projections doivent être établies, afin d'estimer les besoins futurs, aussi bien pour la consommation nationale que pour l'exportation. Les exportations vers le Nigeria représentent plus de 90% des exportations du Niger (94% en 2002) car ce pays est le marché naturel du Niger du fait de la demande générée par les besoins de son immense population et par les liens

<sup>24</sup> FAO, (2009).

<sup>25</sup> FAO, (2010).

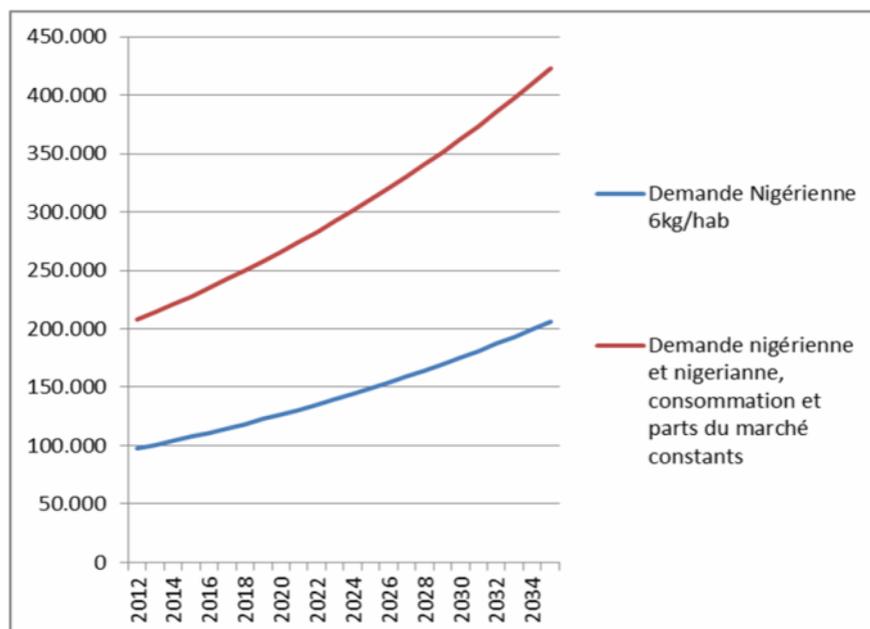
historiques et ethniques qui existent entre les deux pays. Le Niger exporte presque autant de viande vers le Nigeria qu'il en consomme.

Pour les projections de la demande en viande, l'hypothèse tient compte à la fois de la consommation moyenne nigérienne actuelle (6kg/personne/an) et d'une croissance moyenne de la population dans les décennies à venir de l'ordre de 3,3%. En plus a été considérée la demande nigérienne sous hypothèse de consommation et parts du marché constante. Si on considérait en plus le taux d'urbanisation croissante, la demande en viande augmentera encore plus. .

**Tableau 4 : Projection des besoins en viande (en tonne)**

<i>Années</i>	<i>Population nigérienne</i>	<i>Demande nigérienne consommation de 6kg/habitant</i>	<i>Demande nigérienne et nigérienne sous hypothèse de consommation et parts du marché constante</i>
<b>2012</b>	16.274.738	97.648	207.648
<b>2015</b>	17.939.691	107.638	227.838
<b>2020</b>	21.101.658	126.610	265.955
<b>2030</b>	29.195.761	175.175	362.442
<b>2035</b>	34.341.669	206.050	423.145

**Graphique 3 : Tendence des besoins en viande (en tonne)**



Le croissence démographique prévisionnelle pour les années qui viennent souligne l'importance des défis de production à relever. Les références mondiales moyennes en terme de consommation de viande font apparaître de fortes disparités liées à la faiblesse moyenne du pouvoir d'achat relatif à une viande davantage recherchée pour l'exportation. Le défi d'augmentation des productions s'avère fondamental dans les années à venir.

### **2.3. L'organisation des éleveurs et des professionnels**

Il est notoire de souligner que la décennie passée a vu progressivement se développer une structuration des éleveurs. Celle-ci a d'abord été très localisée, puis s'est étendue selon la dynamique interne et l'émergence ou non de leaders en leur sein. Certaines associations d'éleveurs se sont largement impliquées dans les débats juridiques passés ou récents. D'autres ont mis en œuvre des projets de développement. Toutefois, l'enjeu actuel pour ces associations reste d'apporter une réelle contribution à leurs membres. En effet, devant les difficultés croissantes, les adhérents attendent beaucoup de leurs représentants. Les jeunes associations posent réellement l'enjeu de pouvoir répondre à de nombreuses attentes avec, bien souvent, très peu de compétences internes. Leurs moyens sont réduits, sauf dans le cas d'une alliance de proximité et temporaire avec un projet.

L'accès aux services de soins vétérinaires représente un autre enjeu, notamment dans les zones isolées et pourtant densément peuplées d'animaux. Même si des pistes innovantes se dessinent, avec l'accompagnement de l'installation de vétérinaires privés de proximité, la tâche reste immense au regard des besoins. Le défi à relever serait ainsi d'imaginer un mécanisme permettant d'atteindre les zones pastorales reculées, les zones frontalières, les zones de conflits ou d'insécurité...

Enfin, les organisations de professionnels, tels les bouchers ou les tanneurs, font souvent preuve de fortes structurations (caisse de solidarité, investissements communs, etc.). Toutefois ces organisations doivent être accompagnées afin qu'elles puissent véritablement jouer un rôle significatif. Il s'agira ici d'accompagner la structuration et l'organisation de ces professionnels.

Leurs implications dans la co gestion d'infrastructures pastorales (marchés à bétail, aires d'abattage, tanneries, mini laiteries, puits pastoraux) avec les collectivités territoriales sont également attendues<sup>26</sup>. Pour arriver à un partenariat solide, le Ministère doit accompagner la mise en place de systèmes durables de gestion des infrastructures

### **2.4. L'environnement juridique et institutionnel**

Au plan juridique et institutionnel, les enjeux sont multiples et se résument à l'instauration de la bonne gouvernance. Concernant cette gouvernance et le pilotage des actions de développement du secteur, une des clés de réussite repose sur la bonne coordination entre les acteurs et requiert, au préalable, de disposer de textes appropriés pour une meilleure répartition des tâches et une meilleure responsabilisation des agents.

---

<sup>26</sup> Le Projet d'Appui à la Sécurisation de l'Économie Pastorale (PASEP) a montré la voie. Il s'agira d'étudier les modes durables de co gestion des infrastructures à mettre en place, ou à réhabiliter. Pour les puits, les travaux du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) à Zinder et ceux du Projet Puits de la Paix à Diffa, des expérimentations de co gestion ont été menées et devront être évaluées par le Ministère.

Il s'agit de renforcer conséquemment les capacités du Ministère et celles des autres acteurs évoluant dans le sous-secteur.

Le défi sera d'améliorer les ratios<sup>27</sup> de l'encadrement qui se présentent comme suit :

- Le ratio cadres de conception/UBT est d'environ 1 pour 98.076 contre 1 pour 25.000 (normes internationales) ;
- Le ratio cadres d'exécution/UBT est d'environ 1 pour 24.905 contre 1 pour 3.500 (normes internationales) ;
- Le ratio cadre de conception/ cadre d'exécution est de 1 pour 4 contre 1 pour 17.

Cette amélioration passera nécessairement par l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable stratégie de gestion des ressources humaines contenant un plan de recrutement et un plan de formation adéquats, assortis d'un plan de carrière.

La stratégie prendra en compte le renforcement des capacités aussi bien humaines, organisationnelles que matérielles des différents intervenants (cadres et agents, producteurs, industriels, chercheurs en production et en santé animales, associations, ONG...).

Un meilleur pilotage exige un mécanisme de programmation et de suivi assez performant pour, d'une part, orienter les prises de décisions et, d'autre part, capitaliser les bonnes expériences. Il s'accompagne d'une amélioration de la gestion des compétences partagées en développant une approche intégrée avec tous les ministères concernés. Pour ce faire, le Ministère en fera une de ses priorités.

Un autre enjeu de taille reste le financement du sous-secteur. Malgré son importance dans l'économie nationale (11% du PIB en 2010), ce sous-secteur bénéficie de l'une des plus faibles parts des ressources affectées au développement rural.

À titre d'exemple, pour la gestion budgétaire 2009, les dépenses totales du sous-secteur de l'élevage s'élèvent à 9,2 milliards de FCFA contre 11,7 milliards de FCFA en 2008, soit une baisse de 21% en valeur relative. Sur ces dépenses totales, celles dites courantes représentent 0,51 milliard de FCFA dont 0,17 milliard de FCFA pour les salaires et traitements contre 0,34 milliard de FCFA en 2008 ; les dépenses de biens et services 0,23 milliard de FCFA et les subventions 110 millions de FCFA. Quant aux dépenses d'investissement, elles se chiffrent à 9,17 milliards de FCFA dont 4,2 milliards au titre des investissements administratifs et 4,97 milliards pour les projets/programmes de développement<sup>28</sup>.

À cet état de fait s'ajoute la réticence des institutions bancaires à injecter des capitaux dans ce sous-secteur, considéré comme à risque compte tenu des aléas naturels.

Les petits producteurs ne peuvent pas beaucoup investir pour leurs animaux, d'autant plus qu'il existe très peu d'institutions disposées à leur accorder un prêt à intérêt, bénéficiant d'une

---

<sup>27</sup> Situation de référence programme 12/SDR/DEP/MEL, mars 2010.

<sup>28</sup> SE/SDR (2009).

bonification de l'État. Le défi du Ministère de l'Élevage consistera à initier des actions favorables au financement par un développement du partenariat public privé et par l'élaboration de programmes et projets répondant au contexte aléatoire (changements climatiques, marché mondial,...).

Il s'agit d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des services centraux et déconcentrés du Ministère. L'analyse institutionnelle de 2009 souligne une certaine *démotivation*<sup>29</sup> et une absence *d'esprit d'équipe* au sein des services, mettant en exergue la faiblesse de l'organisation interne.

Pour cela, un système de gestion des ressources humaines doit être mis en place et rendu opérationnel avec des plans de carrières, accompagnés de formations opérationnelles continues. Cet investissement dans le capital humain doit permettre une redistribution des tâches et des responsabilités afin de renforcer l'esprit d'équipe autour d'une vision partagée. La projection à moyen et long terme des besoins en ressources humaines va exiger des décisions stratégiques en termes de recrutement et de formation (diplômantes et spécialisées ou directement opérationnelles comme les compétences exigées pour l'intranet). Le constat général d'une pyramide inversée des ressources humaines exige un changement rapide de la situation des ressources humaines.

La déconcentration de certaines fonctions au niveau des régions, mais aussi des départements, va exiger des ressources humaines significatives. Le développement du partenariat public privé, exige un accompagnement rapproché, notamment à l'échelle départementale<sup>30</sup>. Par exemple, la mise en œuvre des services vétérinaires de proximité souligne bien la nécessité d'une présence soutenue des services publics du Ministère (formation par ex.), si l'on veut espérer une durabilité.

## 3. Orientations stratégiques

### 3.1. Champs d'application

L'Élevage est considéré comme la seconde « mamelle » de l'économie nigérienne. Il participe significativement à la sécurité alimentaire et à la nutrition de la population en lait, en viande, en œuf... Le bétail constitue la forme dominante d'épargne des ménages au niveau rural et urbain. L'élevage contribue au renforcement des capacités d'ajustement des producteurs face aux crises et aux événements sociaux particuliers. Ainsi, la stratégie de développement durable de l'élevage contribue significativement à l'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N et s'inscrit dans son programme 3 'amélioration des productions animales et halieutiques'.

L'initiative 3N constitue l'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social 2011-2015 (PDES)

---

<sup>29</sup> ME/IA (avril 2009) en pages 12 et 15.

<sup>30</sup> La dernière mission de l'OIIE souligne la *nécessité d'une optimisation des ressources humaines en faveur des départements* (document de restitution, 02 février 2012).

### 3.2. Vision et phases de la stratégie

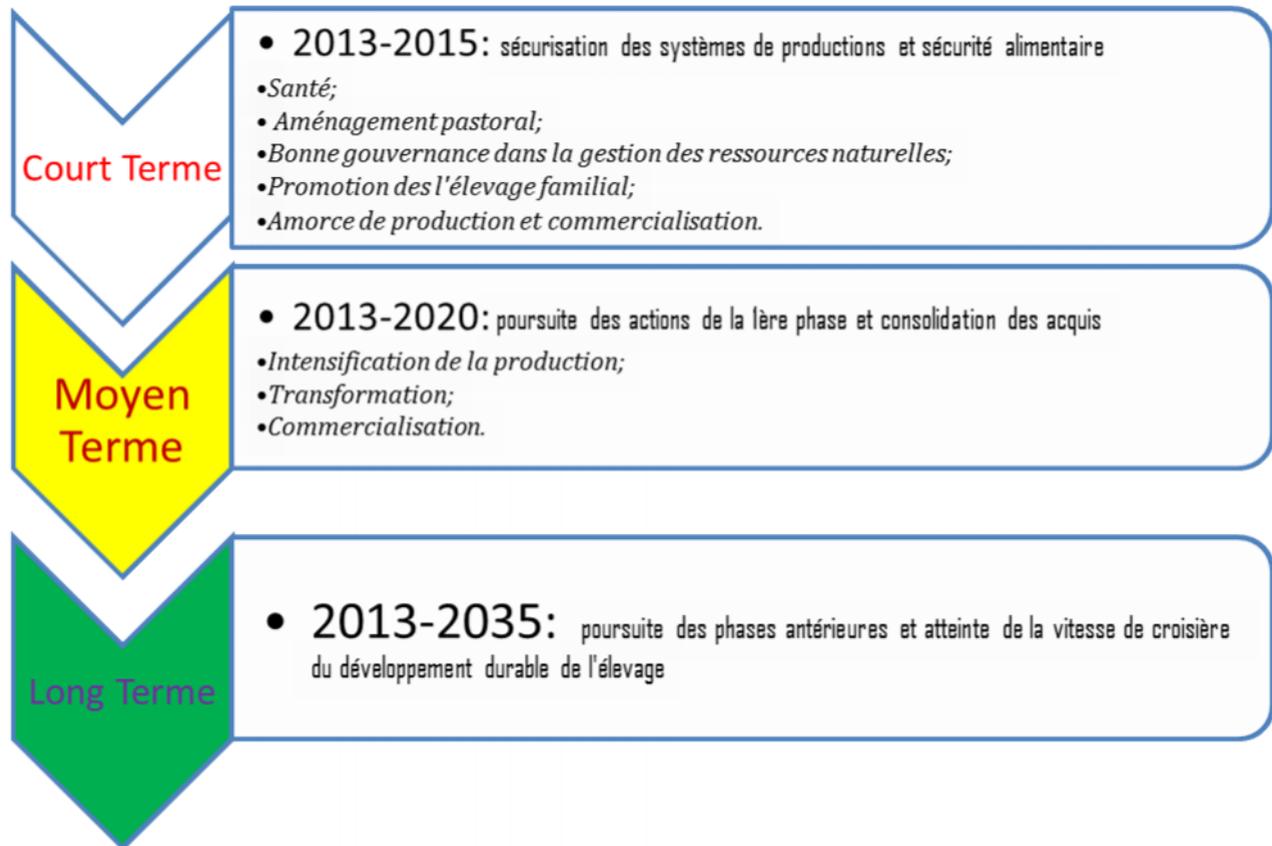
***Un Niger où l'élevage, à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement.***

La stratégie sera mise en œuvre pour une durée de vingt-quatre ans (2013-2035), avec une révision nécessaire à toutes les phases. La première phase de deux fois trois (3) ans, soit six (6) ans pour répondre à la programmation triennale glissante, sera consacrée en priorité à la sécurisation des facteurs de production et à la valorisation. Cela se traduit par des activités prioritaires en santé animale, en aménagement pastoral, en bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et en promotion de l'élevage familial, conformément à l'Initiative3N.

La deuxième phase de trois fois trois (3) ans, soit neuf (9) ans, concernera la poursuite des actions engagées avec un accent particulier sur l'intensification de la production et sur l'appui à la transformation en vue d'une commercialisation réellement rémunératrice, pour les producteurs.

La troisième phase de trois fois trois (3) ans, soit neuf (9) ans également, se basera sur les acquis antérieurs afin d'atteindre la vitesse de croisière du développement durable de l'Élevage, capable de contribuer efficacement au défi démographique, économique et social.

## Schéma 2 : Phases de la stratégie



### 3.3. Principes directeurs centraux

Quatre (4) principes interagissant entre eux guident la stratégie dans une perspective de durabilité :

1. La concertation de l'ensemble des acteurs du sous-secteur Élevage : En effet, l'importance du partenariat entre le Ministère et les acteurs privés, les relations avec les organisations d'éleveurs et leurs faitières, la complexité de l'environnement des grandes filières, font que le Ministère se trouve au centre de plusieurs réseaux. Cela nécessite le développement accentué du partenariat et d'une concertation régulière entre les différents acteurs.
2. La synergie, fruit de la concertation : elle a pour finalité d'éviter les doublons en termes d'investissements, ceci pour assurer une répartition optimale des moyens du Ministère, tout en tenant compte des spécificités des régions.
3. La décentralisation : les communes constituent une porte d'entrée privilégiée dans la mise en œuvre des actions. Ainsi, une meilleure appropriation et responsabilisation des collectivités sont visées pour une bonne réussite de développement à la base. Pour cela, la décentralisation doit être couplée avec une véritable déconcentration des agents du Ministère vers le niveau départemental, le niveau communal (services) jusqu'à la base (cellules d'intervention de base).

4. L'intégration régionale : le Niger, faisant partie de certaines organisations régionales dont l'UA, l'UEMOA, la CEDEAO, a ratifié un certain nombre d'accords qui lui recommandent l'harmonisation de ses stratégies et l'alignement dans la mouvance d'intégration.

### 3.4. Principes directeurs transversaux

Quatre (4) principes directeurs transversaux complètent la vision car ils apparaissent en avant-garde dans le développement durable de l'élevage national :

1. **L'environnement.** La conduite des troupeaux se fera à travers une gestion intégrée des ressources naturelles mettant en avant l'exploitation durable et la protection des écosystèmes fragiles des zones arides et semi-arides du pays.

L'élevage a au cours des années 80 été indexé comme une activité destructrice de l'environnement. Le Niger, par les stratégies de lutte contre la désertification, a largement contribué à cristalliser les opinions sur cette question. Avec un certain recul historique, des nuances majeures peuvent maintenant être mises en avant.

L'élevage dans certaines zones a permis de contribuer à la reconstitution et la fertilité des sols indurés. Les grands projets d'aménagements (Projet Keita par exemple) ont souligné l'apport significatif de l'animal sur des milliers d'hectares, venant en complémentarité des aménagements physiques (demi-lunes, banquettes, cordons pierreux).

Par ailleurs, la mobilité pastorale qui caractérise le mode d'élevage le plus courant permet de limiter la pression sur les pâturages naturels fragiles des zones sahéliennes et ainsi de ménager leur propre capacité de renouvellement. En effet, ce mode favorise l'enrichissement des sols par le passage des animaux et permet de participer activement à la dissémination de graines (mécanismes via le tube digestif avec les espèces endozoochores et, via la laine et le pelage avec les espèces exozoochores). Tous ces mécanismes sont en faveur du développement d'une strate herbacée diversifiée et d'une strate arbustive particulièrement importante pour la photosynthèse et donc pour la capture du carbone.

En zone pastorale, les auréoles de dégradation constatées autour de certains points d'eau à fort débit ont souligné la nécessité de revoir la répartition des points d'eau et le débit en fonction des capacités du milieu physique. Des mesures ont été prises au cours de cette décennie et sont largement prises en compte dans la stratégie nationale en hydraulique pastorale en processus d'adoption.

Les conclusions de ce débat deviennent donc nettement plus favorables à l'élevage transhumant comme facteur d'amélioration d'un système agro sylvo pastoral performant.

Les aménagements à prévoir, au travers des schémas d'aménagements fonciers, devront garder le principe d'un développement durable de l'élevage, intégré dans un environnement fragile.

- 2. Prise en compte du changement climatique.** Les nouvelles perceptions des incidences du changement climatique, tant pour les phénomènes d'adaptation que d'atténuation, doivent guider la mise en œuvre de la stratégie et ainsi être posés comme un principe transversal. Le Niger doit analyser la situation et faire valoir ses atouts en la matière. La recherche de financements innovants (projets carbone, financement Recherche Développement Durable) peut présenter de nouvelles opportunités afin d'aider les systèmes pastoraux à se sécuriser, voire à se développer.

Pour l'instant, hormis un seul projet pilote carbone, le Niger n'a pas participé concrètement à une telle coopération visant l'atténuation ou l'adaptation dans le secteur de l'élevage pastoral. L'élevage extensif, majoritaire au Niger, basé sur l'alimentation des troupeaux sur des pâturages naturels, est particulièrement sobre car il induit une empreinte carbone modeste<sup>31</sup>. Cet élevage permet de valoriser la production de viande de qualité, susceptible d'intéresser des niches commerciales (label biologique, par ex.). La consolidation de cet élevage pastoral extensif permet également de limiter le développement des élevages intensifs basés sur la production de l'aliment pour bétail. À l'opposé des élevages intensifs qui contribuent à augmenter fortement les émissions de gaz à effet de serre, le pastoralisme offre ainsi une alternative d'empreinte carbone des plus appréciables.

Du point de vue de l'adaptation, les aléas climatiques sont une contrainte prise en compte dans le système d'élevage traditionnel basé sur la transhumance et le nomadisme. . Pendant les grandes sécheresses, cette pratique d'élevage a montré que la mobilité était un facteur de résilience des troupeaux. En effet, les possibilités de repli sur des zones mieux fournies en pâturages ont permis de sauvegarder le cheptel national. Compte tenu de ces nouveaux enjeux planétaires (écologiques, économiques et sociaux), les pasteurs nigériens doivent être accompagnés pour renforcer leurs capacités de résilience et développer des solutions innovantes afin de faire face aux contraintes climatiques grandissantes.

Ce principe permettra de s'assurer que les pasteurs, au travers de l'accompagnement du Ministère en charge de l'Élevage, ont bien été pris en compte dans la stratégie mise en œuvre par l'État pour produire du crédit carbone, via l'appui au pastoralisme.

- 3. La prise en compte du genre.** L'aspect genre est une priorité de tous les cadres stratégiques actuels. Conformément à la Politique Nationale Genre (PNG), cette priorité sera posée comme un principe qui s'applique de plusieurs manières.

La stratégie se traduira par une plus grande équité dans l'approche (ou la sensibilité) genre lors du déroulement des futurs programmes et projets. Cette intégration devra se faire dès la formulation des programmes techniques (amélioration de la santé animale et production/valorisation des produits issus de l'élevage) et des projets qui en découleront. Il s'agira d'analyser les situations selon l'approche genre et déterminer, pour chaque activité, si

---

<sup>31</sup> WISP/UICN (2006).

des dominations à caractère genre se retrouvent. Dans ce cas, la formulation devra veiller à privilégier des actions favorables à un principe d'atténuation, tant dans le public cible visé, que dans les activités ou les actions à entreprendre.

En effet, une proportion non négligeable du cheptel est détenue par les femmes qui participent à une moindre mesure dans la prise de décisions majeures d'exploitation des produits de ce cheptel. Par contre, on observe que de nombreuses étapes de la transformation des produits animaux ainsi que celui de la vente reste du ressort des femmes. La vente du lait avec ses différents dérivés, celle des volailles et des plats cuisinés des objets d'arts sont contrôlés et exécutés par les femmes. Les projets à concevoir devront prendre en compte tous ces aspects et favoriser le développement d'activités permettant d'éviter toute reproduction de dominations. Des outils de suivi et évaluation devront être conçus à cet effet.

Ce principe devra également être pris en compte au niveau de la gestion des ressources humaines du Ministère. La gestion globale du personnel veillera à favoriser le recrutement et les formations continues, diplômantes et spécifiques des femmes afin d'améliorer le ratio homme/femme au sein du Ministère.

- 4. La dimension multisectorielle de l'élevage pastoral.** Cette dimension doit être considérée dans tous les programmes touchant à son développement au regard du rôle moteur qu'il joue dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire au Niger. Cela permettra de mettre l'éleveur acteur principal au centre des actions de développement de l'élevage en général et du pastoralisme en particulier. Ces actions de développement doivent se faire dans le respect de la protection de l'environnement, l'amélioration progressive de la productivité et de la santé du cheptel pour répondre non seulement aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse et exigeante en matière de produits animaux, mais également à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs mobiles, et notamment leur éducation et leur santé.

Dans cette perspective, la création d'un cadre de concertation spécifique concernant l'appui multisectoriel aux pasteurs et le développement de programmes intersectoriels spécifiques concernant les éleveurs nomades sont à envisager, en rassemblant les acteurs des secteurs élevage, santé et éducation.

Les liens entre les Ministères en charge de l'Élevage et de l'Hydraulique commencent déjà à être bien établis conformément à la Stratégie nationale de l'hydraulique pastorale. C'est ainsi que le Ministère en charge de l'Élevage exprime les besoins en réhabilitation et en nouveaux points d'eau au Ministère en charge de l'hydraulique qui planifie et met en œuvre les travaux d'entretien ou de création. Toutefois, des réunions régulières dans un cadre de concertation pourraient améliorer cette coordination.

De même, les liens entre la santé humaine et animale sont de plus en plus reconnus, bien que souvent encore ignorés par les éleveurs eux-mêmes. Les stratégies de santé unique pourraient être explorées, que ça soit dans l'épidémiologie-surveillance et le contrôle des zoonoses que dans la prévention simultanée des maladies spécifiques soit pour l'homme, soit pour les animaux,

par exemple en testant les soins préventifs et curatifs en stratégie mobile. Un système de santé publique adapté aux pasteurs nomades doit tenir compte d'une façon ou d'une autre de la mobilité, des calendriers, des parcours, de la structure sociale et de l'élevage. Une approche d'intervention conjointe des services de santé publique et de l'élevage avec harmonisation des calendriers d'action pourrait être envisagée et éventuellement permettre une bonne atteinte des enfants et des femmes nomades, ainsi que de leur bétail, pour une vaccination simultanée.

### 3.5. Objectifs et axes stratégiques

#### 3.5.1. Objectifs

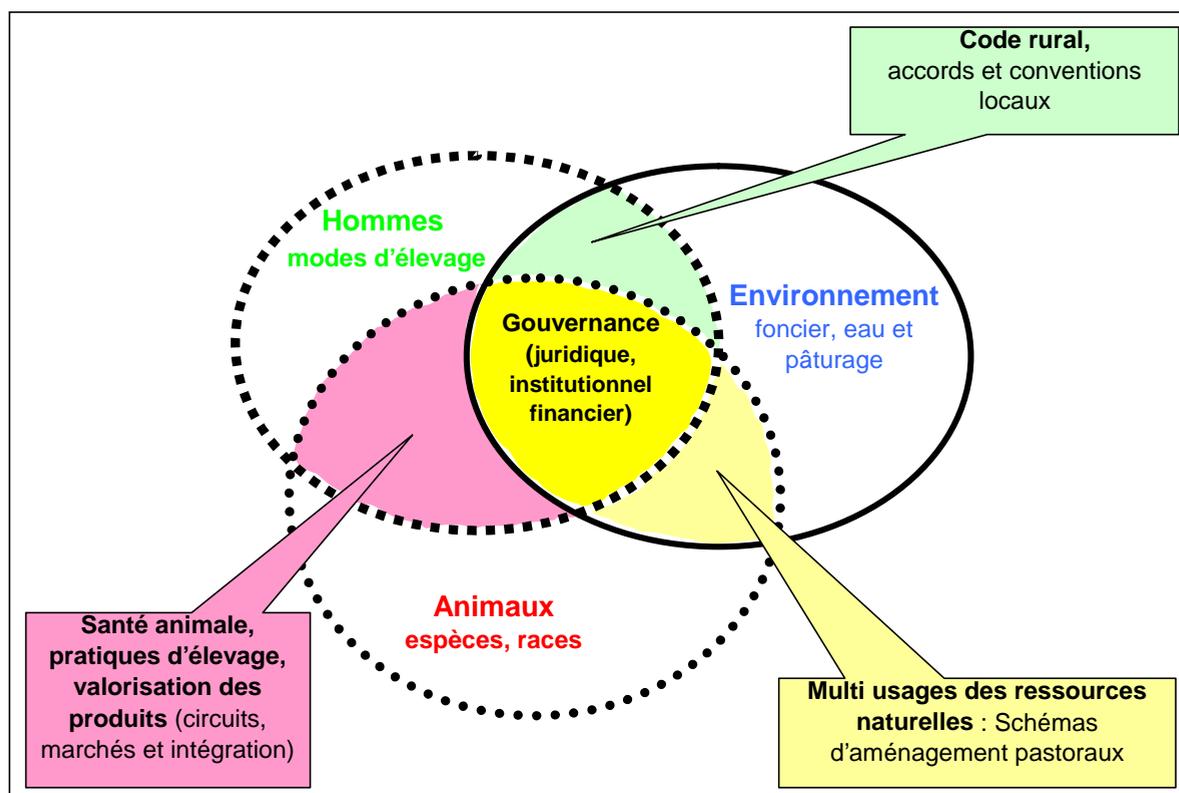
L'objectif global de la stratégie est de « développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles ».

L'objectif spécifique est de : « Assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales ».

#### 3.5.2. Éléments stratégiques pour chaque axe

Les axes stratégiques correspondent aux effets généraux attendus des investissements et des mesures à prendre par le Ministère de l'Élevage. Une illustration montre que la coordination de l'élevage est en étroite complémentarité et en interdépendance.

**Schéma 3 : Représentation de l'élevage et de sa nécessaire coordination**



La pratique de l'élevage croise la mise en valeur du milieu naturel (l'exploitation des ressources naturelles sous forme d'eau et de fourrages) par des animaux élevés dans l'objectif de production en faveur des humains. Cette pratique implique des interfaces stratégiques (les trois encadrés dans le schéma) que sont l'exigence de santé animale en vue d'une valorisation optimale des produits, grâce à une mise en valeur durable de l'environnement, dans le but de sécuriser l'alimentation et les revenus des éleveurs et de l'ensemble de la population.

La gouvernance du Ministère de l'élevage se situe à l'intersection de ce tripode. Il s'appuie sur des textes en vigueur (Code rural et codes sectoriels, schémas d'aménagements, accords internationaux et commerciaux). Il a pour mission institutionnelle de faciliter la pratique de l'élevage dans toutes ses dimensions.

La stratégie de développement durable de l'élevage doit donc intégrer les différentes dimensions. Elle se décline sous forme d'axes prioritaires de la manière suivante :

- Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale
- Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales
- Axe 3 : Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage.

D'une manière plus détaillée, les trois axes sont présentés avec les actions prioritaires, les éléments forts de la justification, l'objectif et sa stratégie correspondante, les résultats attendus au niveau des bénéficiaires directs.

**Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale**

**Concernant l'amélioration des services de santé animale en regard des normes internationales, trois produits sont retenus : 1) la couverture sanitaire du bétail est assurée, 2) le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales est renforcé, 3) la couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée.**

*Eléments de justification*

La justification se base sur la persistance de certaines maladies animales. Selon la FAO (2006), les maladies animales en Afrique subsaharienne causent des pertes annuelles qui représentent environ un quart de la valeur totale de la production animale en induisant des pertes directes dues à la mortalité et aux effets indirects, à cause d'une croissance lente, d'une faible fertilité et d'une réduction du rendement du travail, liés à la morbidité. Cet impact se trouve aggravé par l'insuffisance d'utilisation des intrants vétérinaires (médicaments et vaccins) de qualité, et la présence d'une multitude de médicaments de contrefaçon à bas prix. Aujourd'hui, les maladies

qui frappent le plus les animaux au Niger sont la Péri Pneumonie Contagieuse des Bovidés (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR), la fièvre aphteuse, le charbon symptomatique, les pasteurelloses, la maladie de Newcastle, les maladies parasitaires. L'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) constitue un risque émergent non négligeable.

Dans les années 90, ont été jetées les bases d'une nouvelle approche de la santé animale dans la perspective du désengagement de l'État et de la privatisation des services. Le secteur privé, individuel ou associatif, devrait être chargé d'approvisionner les éleveurs en produits vétérinaires par la mise en place de structures viables et permanentes. La législation devrait s'adapter à cette nouvelle donne pour permettre aux vétérinaires, techniciens et groupements de remplir cette mission.

En même temps, la croissance démographique galopante (de l'ordre de 2,5 à 3%) dans la plupart des pays sub-sahariens pose le problème de la satisfaction des besoins en protéine animale, tant en quantité qu'en qualité. La satisfaction de ces besoins passe par une augmentation de la productivité du cheptel, ce qui n'aurait pu se faire qu'avec l'augmentation du personnel technique chargé de l'encadrement des éleveurs à travers une formation spécifique, ce qui n'a pas été le cas. Au contraire, ce personnel (publics et privés) est resté largement insuffisant, tant quantitativement que qualitativement. Les évaluations effectuées montrent un gap de près de 400 vétérinaires et indiquent qu'il faudrait multiplier par 4 les effectifs actuels pour avoir un niveau d'encadrement satisfaisant et répondant aux normes préconisées par l'UEMOA et la FAO. Sur le plan de la qualité c'est-à-dire dans le domaine de la spécialisation, le déficit est encore plus grave car il n'existe aucun plan de formation continue et qualifiante. Les structures connexes qui doivent garantir l'efficacité et la pérennité des services d'intervention publique ou privée sont encore plus marquées par ces déficiences<sup>32</sup>. La chaîne de distribution des produits de traitement doit être correctement approvisionnée. Un renforcement des capacités de production de vaccins par le LABOCEL s'avère indispensable.

Ainsi le rapport diagnostic de l'étude sur le renforcement des capacités des services vétérinaires du Niger révèle que le processus de privatisation de la profession vétérinaire, entrepris depuis plus de deux décennies, n'a pas atteint les résultats escomptés. En effet, même si quelques avancées ont été enregistrées sur l'exercice du mandat sanitaire, l'ouverture de pharmacies, dépôts et quelques cabinets vétérinaires privés, et sur le plan réglementaire, force est de reconnaître que les rôles et les responsabilités des services publics et privés sont toujours en débat, et l'accès aux intrants et aux services reste toujours difficile dans certaines zones. Le financement de la privatisation demeure problématique. Les charges d'installation des vétérinaires, ainsi que celles liées au fonctionnement courant des cliniques sont élevées, notamment dans les zones peu denses en animaux. Parfois même, la concurrence avec le service public entrave notablement l'installation de privés situés à proximité.

---

<sup>32</sup> Baaré (2011).

Malgré cette situation, l'installation des services vétérinaires privés de proximité (SVPP) donne satisfaction aux éleveurs. Le SVPP permet l'accès des éleveurs, surtout ceux des zones éloignées, aux services zoo sanitaires et ainsi de réduire les coûts de prestation. Cette stratégie de mise en œuvre des actions de santé animale a un impact positif sur l'amélioration de l'accès des éleveurs aux soins de santé animale primaire, aux médicaments et aux vaccins essentiels de qualité. De cette manière, les éleveurs développent des compétences zootechniques et entretiennent mieux la santé de leurs troupeaux. Compte tenu de ses impacts positifs et surtout du succès enregistré dans les zones où elle a été mise en œuvre, la démarche SVPP mérite d'être renforcée et élargie à d'autres régions du pays<sup>33</sup>.

Face au désarroi qui les touche, certains éleveurs font recours à des produits d'origine diverse, incontrôlés, mais plus disponibles sur le marché. Progressivement, une véritable filière de produits vétérinaires, issus de la contrefaçon, prolifère et cause un très grave préjudice au cheptel national. Pour les éleveurs, la méconnaissance des risques encourus sur leurs animaux, en acceptant d'utiliser des produits falsifiés, illustre l'insuffisance de sensibilisation et de formation en la matière.

Par ailleurs, les données macro-économiques soulignent la place prépondérante de l'élevage dans le produit intérieur brut. L'amélioration du service de santé animale avec un partenariat performant et durable entre le public et la sphère privée, sera hautement rentable pour le revenu de la population, mais aussi pour l'État. Ce partenariat durable permettra d'assurer que le cheptel national soit indemne des maladies majeures contagieuses et que le Niger réponde progressivement aux normes internationales en matière de santé animale.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Les conclusions de la mission d'analyse des écarts de l'OIIE<sup>34</sup> soulignent l'inversion de la pyramide des âges des services vétérinaires publics (tout personnel confondu). L'objectif de renforcement des ressources humaines, et en particulier des vétérinaires au niveau départemental, s'avère primordial et urgent.

L'élargissement, voire la diversification de l'expérience de Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP), après évaluation *ex. post* par an, doit être une priorité. Une dizaine d'installations des réseaux de type SVPP par an apparaît comme un maximum, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Pour accompagner les conditions économiques de ces installations, il y a lieu de relancer les mandats sanitaires. C'est un élément important de revenu minimum pour les vétérinaires privés.

Par ailleurs, une détection rapide et le suivi d'épizooties nécessitent des réseaux de surveillance épidémiologique performants. La volonté d'élaborer une carte pathologique est aussi clairement

---

<sup>33</sup> Certains postes SVPP affichent maintenant des acquis intéressants comme le projet APELDO sur Dosso ou encore le projet PROXEL, avec presque dix ans d'expérience, à Dakoro par exemple.

<sup>34</sup> Restitution de la mission 02 février 2012.

affichée. Cela nécessite le renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique existant. Il s'agira de disposer au niveau déconcentré de ressources humaines plus nombreuses, mieux formées sur une méthodologie adaptée pour une détection précoce des maladies. L'objectif visé réside dans la mise en place d'un système d'information uniforme, permettant la centralisation synchrone des données et la réponse rapide pour circonscrire et contrôler l'épizootie.

Un autre objectif sera de garantir le fonctionnement, la production et l'assurance qualité des produits issus du Labocel (vaccins et tests) avec un renforcement de ressources humaines en spécialistes, dotés d'un équipement adéquat.

Enfin, l'aviculture jouant un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire des plus pauvres, l'accent sera ainsi mis sur la vaccination contre les principales maladies des volailles afin de réduire les mortalités.

#### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Il est attendu comme résultats que le Niger réponde mieux aux normes internationales en matière de santé animale par l'éradication des principales maladies (PPCB, PPR, la maladie de Newcastle, fièvre aphteuse,) et le contrôle effectif des autres épizooties et zoonoses majeures (rage, brucellose, tuberculose).

Les professionnels du secteur public et privés et particulièrement les éleveurs sont ciblés dans ces activités.

**Concernant la sécurité sanitaire des denrées animales et des produits d'origine animale, deux produits sont priorisés : 1) la lutte contre les principales zoonoses est renforcée 2) l'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale est assurée.**

#### *Eléments de justification*

La santé animale et humaine étant inextricablement liées, les services vétérinaires doivent être à même de prévenir, surveiller et contrôler les maladies animales transmissibles à l'homme et garantir ainsi au consommateur des aliments sains.

La globalisation des échanges, la fluidité des frontières et la multiplicité des acteurs de l'élevage, rendent difficile le contrôle sanitaire des aliments. A cela s'ajoute une insuffisance en personnel d'inspection, en matériel de contrôle et en infrastructures adéquates (postes de contrôle frontalier et de quarantaine). et l'absence d'un dispositif d'identification et de traçabilité des produits animaux. On note ainsi l'insuffisance de la démarche qualité et l'absence de guides et de référentiels de bonnes pratiques de conservation, de transformation, d'emballage et d'étiquetage.

Face à ce constat, il y a lieu de rendre opérationnel les services officiels de contrôle sanitaire des denrées et des produits d'origine animale. Une situation de référence doit être établie par des enquêtes sanitaires. Toutefois, la priorité demeure l'application des textes internationaux existants, notamment ceux de la CEDEAO et de l'UEMOA.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Les objectifs seront de contrôler les zoonoses et de garantir la sécurité sanitaire des denrées et des produits d'origine animale pour une meilleure sécurisation des consommateurs. Cela nécessitera un renforcement des capacités des ressources humaines et des structures et l'instauration de bonnes pratiques sur toute la chaîne de production, transformation, conservation et commercialisation.

Pour atteindre ces objectifs des ressources humaines et des équipements seront nécessaires sur le court terme. Il s'agit de mettre en place une équipe dédiée à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale (lait, viande, œufs, poisson, miel...), et la recherche des résidus éventuels qu'elles contiennent (antibiotiques, métaux lourds, molécules résiduelles issues des produits phytosanitaires).

### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Le Ministère en charge de l'élevage a mis en place un dispositif adéquat et efficace de contrôle sanitaire des denrées et produits d'origine animale. Ce dispositif permettra également de contrôler la présence de résidus dans les aliments.

Les bénéficiaires cibles sont les services vétérinaires publics et les consommateurs de produits d'origine animale.

## **Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales**

**Concernant la gestion durable des capacités productives des terres pastorales, deux produits sont priorisés : 1) les systèmes de productions animales sont sécurisés, 2) la disponibilité et l'accès aux ressources pastorales sont accrues**

### *Eléments de justification*

Les modes d'élevage s'articulent autour du potentiel des espèces et des races animales locales qui ont su s'adapter aux conditions climatiques et écologiques difficiles marquées par une rareté des ressources naturelles (eau et pâturages). Pour qu'elles se pérennisent, les ressources naturelles doivent être exploitées de manière rationnelle et durable. Cela implique d'adopter une gestion holistique, inclusive et concertée de ces ressources. La mobilité du bétail est gravement menacée sur un grand nombre d'axes de transhumance et cela malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires pour la sécuriser. Les enclaves pastorales sont de moins en moins accessibles à cause de l'extension des terres agricoles. L'abreuvement au niveau de certains points d'eau devient de plus en plus difficile, suite à certains problèmes communautaires et au dysfonctionnement des organes de gestion. De plus, les races locales particulièrement adaptées, ont connu une diminution du capital génétique, suite aux hécatombes dues aux grandes sécheresses de 1973, 1984 et les crises récentes (2005 et 2009).

Des efforts, en particulier législatifs (ordonnance du le pastoralisme, code de l'eau, etc.), ont été fournis impliquant une meilleure gestion des ressources naturelles. Il apparaît maintenant opportun de sécuriser davantage la mobilité pastorale intérieure (accès aux parcours, à la vaine pâture, à l'eau d'abreuvement) ainsi que les mouvements de transhumance transfrontaliers, dans le contexte des accords sous régionaux.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

L'élaboration progressive des schémas d'aménagements pastoraux va permettre de sécuriser les pâturages, de réhabiliter les parcours dégradés, de réaliser et de réhabiliter les points d'eau pastoraux et ainsi globalement de sécuriser l'accès des éleveurs aux ressources pastorales. Les efforts doivent être entrepris dans l'animation et la sensibilisation dans le sens d'une plus grande diffusion des textes juridiques en la matière et une meilleure implication de tous les acteurs dans leur application. Ces efforts d'envergure nationale pourraient être complétés par la création d'un observatoire pastoral.

### *Résultats attendus et acteurs cibles*

L'aménagement pastoral se met progressivement en place sur les communes et tient compte du développement durable de l'élevage (axes de transhumances, enclaves et points d'eau sécurisés, environnement protégé par une gestion inclusive des ressources naturelles). L'accès à l'eau et autres ressources pastorales est garanti aux éleveurs.

**Par rapport à la modernisation des systèmes de production animale, deux produits sont retenus : 1) Les races animales locales sont améliorées 2) Les bonnes pratiques d'élevage et l'intensification des productions sont promues.**

### *Eléments de justification*

Les efforts consentis en termes de connaissance des aptitudes de nos races animales (zébu Azawak, chèvre Rousse de Maradi, etc.) ont démontré qu'un incontestable potentiel national existe. La sécurisation de l'élevage passe également par l'amélioration génétique des races locales qui s'avèrent adaptées à leur milieu.

Le potentiel génétique amélioré ne suffit pas, à lui seul, pour rendre performant les systèmes de production. La production fourragère et l'accès aux intrants zootechniques et vétérinaires sont aussi à prendre en compte dans cette perspective d'augmentation des productions animales.

De bonnes pratiques, des expériences et innovations en production animale existent mais n'ont malheureusement pas été suffisamment vulgarisées ou diffusées auprès des producteurs ruraux.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Les objectifs sont de préserver et d'améliorer les races locales et d'intensifier les productions animales en insistant sur le recours aux bonnes pratiques et innovations qui ont déjà fait leur preuve. Le croisement des races locales avec des races exotiques déjà en expérimentation sera

poursuivi et intensifier dans le respect des principes de diversité biologique. Il s'appuiera sur les techniques d'insémination artificielle comme mode d'hybridation.

Afin de caractériser le potentiel génétique et zootechnique des races locales, des études sont encore nécessaires pour capitaliser le savoir et le savoir-faire des éleveurs. Le renforcement des institutions de recherche en infrastructure, personnel qualifié et matériel/équipement sera effectif.

La stratégie opérationnelle consiste à soutenir l'émergence des unités d'élevage plus performantes pour la production de lait, de viande et des œufs dans une perspective de sécurité alimentaire.

#### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Un lien est fait entre les centres de recherche et les éleveurs, à travers des programmes de recherche développement. Les potentiels des races locales sont ainsi valorisés à travers l'amélioration génétique et la diffusion.

Par ailleurs, le petit élevage familial est accompagné, à travers la fourniture d'appui conseil et d'intrants au niveau des petites exploitations familiales. Des fermes d'élevage et des ateliers d'embouche seront mis en place. Leurs promoteurs bénéficieront d'un encadrement favorisant la vulgarisation des bonnes pratiques et innovations dans ce domaine. Ces fermes pourront être réalisées dans le cadre de la promotion d'un partenariat public privé.

**S'agissant de l'accroissement de la production de denrées alimentaires issues de la transformation artisanale et agro industrielle des produits animaux, un produit est priorisé : La capacité de production agro industrielle et agro alimentaire est renforcée.**

#### *Eléments de justification*

Les unités de transformation des produits et denrées d'origine animale sont insuffisantes.. De même, on relève une faible connaissance des règles et des normes en matière de transformation et conservation des produits. Très peu d'études ont été menées dans ce domaine et des efforts considérables restent à faire en matière de normalisation.

On note également une insuffisance dans la vulgarisation de certaines technologies éprouvées sur la transformation des produits animaux. De fait, les produits locaux ne sont pas en mesure de concurrencer les produits importés.

Par ailleurs, l'absence d'indicateurs géographiques pour les produits spécifiques comme le kilichi les rend moins compétitifs sur le plan international.

Enfin, il faut reconnaître qu'il n'y a pas (ou peu) de lisibilité dans les produits transformés. Des progrès doivent être réalisés dans l'emballage et l'étiquetage.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Il s'agit de contribuer à la création, ou à l'amélioration, d'unités de conservation et de transformation, industrielle ou semi artisanale des produits animaux à des échelles compatibles avec un approvisionnement suffisant et une facilité d'écoulement. Des études de marché seront nécessaires pour préciser la pertinence du choix géographique d'installation.

Près des grandes villes régionales et en capitale, l'installation d'unités agro industrielles et agro alimentaires modernes sera envisagée après de sérieuses études d'opportunités afin d'attirer les financements privés (opérateurs et banques privés).

L'État devra accompagner les opérateurs en vue d'attirer les micros entreprises locales et les investisseurs privés pour les infrastructures plus lourdes.

### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Il est attendu la création de micros entreprises locales capables de transformer les produits (lait et dérivés, viandes, cuirs et peaux, etc.) et favoriser ainsi l'emploi des jeunes, en particulier les femmes. Des opérateurs professionnels (investisseurs, banques commerciales) sont également attendus dans ce secteur délicat de la transformation et du conditionnement des produits.

**Concernant la disponibilité des denrées alimentaires, d'origine animale, issues de la transformation artisanale et agro industrielle, sur les marchés, deux produits sont retenus : 1) Des infrastructures de marché sont réalisées, 2) Le transport des animaux et des produits de l'élevage est mieux assuré.**

### *Eléments de justification*

Les produits d'origine animale requièrent des conditions de transport et des points de vente spécifiques (chaîne du froid). L'absence de lieux et d'équipements adéquats nuit à la promotion des produits de l'élevage. Le coût élevé de l'énergie, couplé à des équipements insuffisants, vétustes et peu fonctionnels, entravent le transport des produits et limitent ainsi la conquête de marchés. La valorisation des sous produits est insuffisante et ne contribue pas à la rentabilité de la chaîne des valeurs.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Des infrastructures favorisant la mise en marché des filières animales seront créées. Cela se traduira par la réhabilitation et la création des marchés à bétail et aviaires, d'aires d'abattage, des boucheries, de centres de collecte et de conditionnement de lait (mini laiteries) et de tanneries. Concernant les équipements de transport de produits d'origine animale, leur acquisition représente souvent un facteur limitant à l'installation. Des appuis pour l'équipement sous forme de prêts à taux d'intérêts bonifiés seront étudiés avec les banques et les institutions de micro finance.

### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Les produits d'origine animale de qualité sont accessibles aux consommateurs sur les principaux marchés.

Les collectivités territoriales, les entrepreneurs privés et les organisations d'éleveurs sont les acteurs cibles.

**Concernant l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences, trois produits sont retenus :** 1) *Les systèmes d'information sur les crises et catastrophes naturelles en milieu pastoral sont efficaces* 2) *La coordination et le management du dispositif d'intervention sont mieux assurés,* 3) *un observatoire pastoral est mis en place.*

### *Éléments de justification*

Les crises touchant l'élevage sont de plus en plus rapprochées et tendent vers la chronicité et interpellent notre capacité d'anticipation. Chaque fois, elles remettent en cause les progrès réalisés antérieurement. Plus particulièrement, elles entraînent une diminution du potentiel génétique des races exploitées et une perte totale ou partielle du capital productif des éleveurs qui deviennent des démunis sans activité, malgré leur savoir-faire ancestral.

Le Niger pays sahélien confronté à la récurrence des crises à de tout le temps envisagé des mesures d'alerte précoce, d'anticipation et d'atténuation des effets des crises. Malgré cela, elles se répètent et les conséquences sur les éleveurs sont parfois dramatiques et appellent à davantage de mesures notamment par rapport à l'approvisionnement et la distribution des intrants zootechniques et vétérinaires.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Il s'agira de renforcer les systèmes d'information sur la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale des éleveurs et sur leur vulnérabilité, face aux catastrophes naturelles. Les dispositifs d'alerte précoce seront renforcés à travers la création d'une synergie entre les organisations d'éleveurs, les services déconcentrés et le niveau central du Ministère.

La contribution des services de l'Élevage et des organisations d'éleveurs au dispositif d'intervention en situation de crise, ou de catastrophe naturelle, doit être à la fois rapide, déconcentrée (c'est-à-dire au plus près des lieux de crises aiguës) et orientée vers les populations les plus vulnérables. Cela signifie qu'un mécanisme garantissant la disponibilité permanente d'un stock de sécurité en aliment bétail (centrale d'approvisionnement) doit être rapidement mis en place.

### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Les effets des crises touchant l'élevage sont atténués, en particulier pour les éleveurs les plus vulnérables et les plus éloignés des centres d'approvisionnement en aliment bétail.

### Axe 3. Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage

Par rapport à la création d'un environnement juridique, réglementaire et fiscal au développement des filières animales, un produit est priorisé : *Les mesures permettant la création d'un environnement favorable au développement des filières animales sont mises en œuvre.*

#### *Éléments de justification*

Les textes qui réglementent les filières sont peu connus et insuffisamment appliqués. Certains sont vétustes et nécessitent une actualisation pour prendre en compte l'évolution rapide du secteur et répondre aux normes internationales.

Les actions en faveur d'une interprofession n'ont pas encore permis l'émergence des organisations et de développer des synergies nécessaires à la promotion des filières. La majorité des organisations ne dispose pas de plan d'action et de stratégie. De plus leurs ressources humaines sont parfois sans aucune qualification technique ou même administrative. Cela a pour conséquence une faible capacité opérationnelle des structures pour la mobilisation et l'organisation des producteurs.

#### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Il s'agit de prendre des mesures favorables à la professionnalisation des acteurs des filières animales. Un état des lieux complet des organisations doit être établi afin de dégager les actions de renforcement de capacités nécessaires ainsi que d'éventuels appuis institutionnels. L'objectif sera de renforcer les capacités organisationnelles à la base et d'encourager l'interprofession afin de développer les filières.

De plus, l'exportation des produits animaux mérite un appui spécifique. Sur la base des accords sous régionaux, la fluidité des échanges commerciaux transfrontaliers doit être effective.

#### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Les textes régissant les filières, sont actualisés, connus et appliqués.

Les acteurs des filières et les différentes organisations développent des initiatives communes dans le sens de la promotion des produits du sous-secteur. Ces acteurs les professionnels des filières et les éleveurs.

Par rapport au **financement du plan d'investissement du sous-secteur de l'Élevage**, deux produits sont retenus : 1) *Les ressources publiques sont accrues et mobilisées*, 2) *Les ressources privées sont mobilisées*.

### *Eléments de justification*

Des plans de financement ont été dressés par le passé sans connaître une mobilisation significative. En effet, l'investissement de l'État consacré au sous-secteur Élevage est passé de quelques 5% du budget national après l'Indépendance, à 0,3 à 0,4% actuellement<sup>35</sup>. Ce qui dénote un faible engagement politique en faveur du sous secteur.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Pour la sphère publique, l'accroissement des budgets de fonctionnement et d'intervention des services et des institutions publiques doit être effectif, et complété par la mobilisation des ressources des collectivités territoriales en charge de nombreux investissements du sous-secteur. L'État doit également renforcer le Fonds de Sécurisation de l'Élevage (FOSEL). Il doit aussi créer un cadre approprié de partenariat et de négociation avec les partenaires techniques et financiers.

Concernant la sphère privée dans sa diversité (commerçants, commerçants patentés, transformateurs, banques), les mesures à prendre seront incitatives et devront être étudiées au cas par cas (bonification d'intérêt et/ou fonds de garanties avec les banques, facilités douanières avec les commerçants, facilités fiscales pour les privés désirant investir dans la transformation et le conditionnement des produits).

Globalement, le développement d'un partenariat plus efficace entre la sphère publique et les privés demeure le centre de l'objectif visé afin de favoriser des investissements structurants. Il s'agira de s'inscrire définitivement dans une démarche partenariat public-privé afin de promouvoir l'investissement dans le sous-secteur.

### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Les ressources conséquentes sont mobilisées en faveur du financement du sous-secteur (3% du budget national). La stratégie du Ministère de l'Élevage est mise en œuvre, conformément aux grandes phases d'exécution (2013-2017 ; 2018-2026 ; 2027-2035).

**S'agissant du renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de l'Élevage, trois produits sont retenus : 1) les capacités d'intervention des institutions publiques et privées de recherche et d'appui - conseil sont renforcées, 2) le ministère est doté d'un mécanisme de suivi des activités et d'un système de gestion axé sur les résultats 3) un cadre de concertation et d'échanges de tous les acteurs du sous-secteur est mis en place.**

---

<sup>35</sup> FAO (2010 : 9).

### *Eléments de justification*

Le Ministère doit évaluer périodiquement les activités mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie. Cela nécessite la mise en place d'outils de suivi et de mécanismes de planification et de contrôle des activités. Les tentatives de mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation opérationnel à travers l'appui de certains projets du secteur n'ont toujours pas abouti en raison de la grande diversité des sources d'information et de la difficulté d'harmonisation des méthodes de collecte des données.

On constate un manque de ressources humaines et de moyens aussi bien pour la recherche que pour la vulgarisation des techniques de production. La recherche appliquée dans le sous-secteur a été minimisée dans le système national de recherche. En absence d'un bon dispositif d'appui-conseil, peu de technologies et techniques de production issues des travaux de recherches récents sont vulgarisés. Le sous-secteur est en forte mutation mais la recherche appliquée ne s'investit pas suffisamment dans le domaine afin d'espérer concevoir des alternatives pertinentes en terme de développement.

Par rapport à la mobilisation des acteurs, le Ministère assure la fonction d'animation et de connexion avec les faïtières des éleveurs, les représentants des filières, de l'interprofession et les différents partenaires techniques et financiers. Un cadre de concertation du sous-secteur Élevage a été créé en novembre 2011. Ce cadre qui n'est pas encore totalement opérationnel constitue un espace de dialogue entre le Ministère, les partenaires techniques et financiers et les publics et privés engagés dans le processus de développement de l'élevage.

### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Pour évoluer vers une gouvernance performante du Ministère il sera instauré une bonne planification des activités suivant le principe de la gestion axée sur les résultats. Cela permettra un suivi et une évaluation des services sur la base d'indicateurs de performance bien définis.

L'objectif poursuivi est de reprendre des programmes de recherche scientifique et technique dans les domaines vétérinaires et zootechniques. Ils doivent s'appuyer sur une politique soutenue de formation professionnelle des cadres à tous les niveaux.

Le Ministère de l'Élevage et ses institutions spécialisées devront tout mettre en œuvre pour assurer des prestations de qualité en matière d'appui-conseil, de contrôle et de supervision des services techniques.

Dans ce cadre, les institutions publiques s'appuieront largement sur les organisations d'éleveurs et les professionnels du secteur. Cela implique le renforcement des capacités des organisations professionnelles des filières animales pour assumer des prestations adaptées aux réalités. au-delà de ces structures, la capacité d'action des ONG de développement et des associations humanitaires, intervenants en particulier dans le développement de l'élevage et la sécurité alimentaire sera prise en compte.

Le cadre de concertation mis en place doit fonctionner de manière régulière afin de favoriser l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie.

#### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Le principal résultat attendu sera une meilleure compréhension du développement du sous-secteur, la mise au point de technologies appropriées et leur vulgarisation efficiente par les services techniques. Une meilleure coordination des différentes interventions résultante de l'efficacité du cadre de concertation.

Les acteurs cibles sont les institutions de recherche et de formation, les services techniques en charge de la vulgarisation et les producteurs.

**Concernant le renforcement des capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Élevage** deux produits sont retenus : 1) *les connaissances et les compétences des acteurs sur les filières animales et la sécurité alimentaire sont renforcées* 2) *les capacités d'intervention des services de l'élevage sont renforcées.*

#### *Éléments de justification*

L'ambition d'intensification, de modernisation et même de valorisation des productions animales ne peut être réalisée qu'avec des acteurs dont les compétences s'adaptent aux nouvelles technologies de production. L'élevage de demain pour être compétitif et prendre en compte les questions de biosécurité dans le contexte de globalisation doit se doter de compétences appropriées et capable de s'adapter aux évolutions.

Pour bien mener les missions qui lui sont attribuées, le Ministère devra disposer de moyens adéquats, du personnel bien formé et correctement reparti sur le territoire en regard des activités à mener, ainsi qu'un fonctionnement interne moderne et efficace.

Les ressources tant humaines sont insuffisantes tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Les besoins se font sentir à tous les niveaux et justifient largement l'urgente nécessité de recrutement et de renforcement des compétences des cadres.

#### *Objectifs et stratégie opérationnelle*

Il s'agit d'abord d'améliorer la gestion des ressources humaines, tant au niveau central que dans les régions, les départements et les communes. Cela passe par le recrutement de personnel pour combler le gap déjà existant et des plans de carrières bien suivis pour chaque agent. Des formations diplômantes et spécialisées doivent être dispensées et incluses dans le plan de carrière.

Il sera également envisagé des mesures de motivation du personnel qui sera doté de moyens matériels et logistiques adéquats afin que chaque service puisse bien mener les activités qui lui

sont dévolues. Un plan de communication et un dispositif de réseau d'interconnexion (internet-intranet) seront mis en place et permettront une meilleure circulation de l'information.

Ensuite, un accent particulier sera mis sur la formation et le renforcement des capacités et la création de compétences adéquates des acteurs.

### *Résultats attendus et acteurs cibles*

Le sous-secteur élevage dispose de compétences appropriées pour la mise en œuvre de la stratégie.

Les ressources du Ministère sont suffisantes et bien gérées dans un cadre global de bonne gouvernance du sous-secteur.

Les principaux acteurs sont les services publics, les producteurs, leurs organisations et celles des autres professionnels du secteur.

### **3.5.3. Chaîne des résultats (effets et produits)**

---

L'impact recherché par la stratégie est : « l'élevage est développé durablement pour une amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs ».

Globalement la stratégie doit atteindre les trois effets généraux escomptés suivants : 1) La santé animale est durablement assurée ; 2) Les productions animales sont accrues, diversifiées et valorisées ; 3) Un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé.

Pour la mise en œuvre de la stratégie, ces effets généraux doivent être atteints à partir de dix (10) effets spécifiques suivants :

- Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire ;
- Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit ;
- Les systèmes de productions animales sont sécurisés ;
- Les systèmes de productions animales sont renforcés Les systèmes de productions animales sont modernisés ;
- Les capacités de valorisation, de transformation et de commercialisation sont renforcées ;
- Les mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences sont efficaces ;
- L'environnement juridique, réglementaire et fiscal est favorable au développement des filières animales ;
- Le Plan d'investissement du sous-secteur est financé ;
- Les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de l'Elevage sont renforcées ;
- Les capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Elevage sont renforcées.

La chaîne des résultats de la stratégie s'établit comme indiqué dans le tableau suivant :

**Tableau 5 : Chaîne des résultats (effets et produits)**

Impact recherché : « L'élevage est développé durablement pour une amélioration de la sécurité alimentaire, des revenus des producteurs et de leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles ».

Des trois effets généraux découlent dix effets spécifiques. Vingt Cinq produits sont énoncés avec pour chacun d'eux une priorisation dans le temps (court, moyen et long terme)

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013-2015	2016-2026	2027-35	Code 3 N	
EG1. La santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale sont durablement assurées	ES1. Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire	P 1. La couverture sanitaire du bétail est assurée	A1.1	Assurer la communication interne et externe					
			A1.2	Lutter contre les maladies animales					
			A1.3	Mener des actions de seromonitoring des campagnes de vaccinations					
			A1.4	Promouvoir l'installation de Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP)				3N.A1.3.6.7	
			A1.5	Renforcer les mandats sanitaires					
			A1.6	Augmenter la capacité d'approvisionnement et de contrôle des produits vétérinaires					
		P2. Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales est renforcé	A2.1	Elaborer la carte pathologique du Niger					
			A2.2	Renforcer les dispositifs de lutte contre les principales maladies du cheptel					3N.A1.3.6.5
			A2.3	Créer une antenne de LABOCEL à Diffa					
			A2.4	Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide (communication, contrôle et éradication)					
			A2.5	Mettre en place une unité d'analyse microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale au niveau du LABOCEL					
			A2.6	Mettre en place un système de management qualité du LABOCEL					

		P3. La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	A3.1	Renforcer les capacités du LABOCEL pour la production de vaccins aviaires				
			A3.2	Appuyer la vaccination contre les principales maladies des volailles				
	ES2. Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit	P4. La lutte contre les principales zoonoses est renforcée	A4.1	Effectuer une analyse des risques des produits et denrées d'origine animales et promouvoir l'assurance qualité du LABOCEL				
			A4.2	Assurer la quarantaine et la sécurité sanitaire aux frontières				
			A4.3	Relancer le dispositif de l'inspection ante mortem				
			A4.4	Elaborer des programmes conjoints de lutte contre la tuberculose humaine et animale, la rage et brucellose				
	P5. L'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale est assurée	A5.1	Mettre en place une équipe dédiée à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale (lait, viande, œufs, poisson, miel...) y compris les résidus					
		A5.2	Mettre en place une équipe dédiée de l'inspection de la chaîne de distribution des produits vétérinaires (médicaments, vaccins...) y compris la qualité					
		A5.3	Effectuer un inventaire des établissements de production, de transformation, d'entreposage, de commercialisation, et les moyens de transport des DAOA					
		A5.4	Effectuer les missions d'Inspection des établissements de production, de transformation, d'entreposage, de commercialisation, ainsi que des moyens de transport des DAOA					
		A5.5	Doter les services de Contrôle en équipements et moyens de contrôle et répression de la fraude					

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013-2015	2016-2026	2027-35	Code 3 N		
EG2. Les productions animales sont accrues, diversifiées et valorisées	ES3. Les systèmes de productions animales sont sécurisés	P6. Les capacités productives des terres pastorales sont accrues et gérées durablement	A6.1	Aménager et Sécuriser les espaces pastoraux (foncier pastoral)						
			A6.2	Vulgariser la loi sur le pastoralisme				3N.A1.3.6.4		
		P7. La disponibilité et l'accès aux ressources pastorales, sont accrues	A7.1	Valoriser les résidus des cultures						
			A7.2	Sécuriser l'exploitation des pâturages					3N.A1.3.6.2	
			A7.3	Assurer le suivi de la campagne pastorale						
			A7.4	Créer des centrales d'Approvisionnement en aliments bétail de 200 tonnes chacune						
			A7.5	Promouvoir les Banques d'Aliments Bétail (BAB)					3N.A1.3.6.1	
	ES4. Les systèmes de productions animales sont renforcés et modernisés	P8. Les races animales locales sont améliorées	A8.1	Préserver et Améliorer les races locales					3N.A1.3.6.15	
			A8.2	Réhabiliter les centres avicoles de Dosso et Mirriah						
			A8.3	Créer un ranch de 800 dromadaires de race manga (roux de gouré) dans la région d'Agadez						
		P9. Les bonnes pratiques d'Élevage et l'Intensification des productions sont promues	A9.1	Installer les fermes modernes d'élevage						3N.A1.3.6.12
			A9.2	Mettre en place les unités de 'petit élevage familial'						3N.A1.3.6.16
			A9.3	Installer des Unités de pintades Galor						
			A9.4	Installer des Unités d'embouche bovine						
			A9.5	Installer des Unités d'embouche ovine						
			A9.6	Installer des Unités d'élevage ovin naisseur						
			A9.7	Recapitaliser des familles démunies en cheptel						
			A9.8	Promouvoir la domestication de la faune						
			A9.9	Réhabiliter les usines d'aliments pour bétail de Niamey et de Zinder						
A9.10	Expérimenter et vulgariser les cultures fourragères									
A9.11	Réhabiliter le centre de formation des jeunes de Maradi						3N.A1.3.6.17			

	ES5. Les capacités de valorisation, de transformation et de commercialisation sont renforcées	P10. Les capacités de transformation des produits animaux sont accrues	A10.1	Moderniser les outils de production				3N.A2.5.9.1
			A10.2	Apporter l'appui/conseil aux transformateurs des produits agropastoraux et halieutiques				3N.A2.5.10.1
			A10.3	Renforcer la recherche/vulgarisation				3N.A2.5.10.3
			A10.4	Améliorer les systèmes de gestion des unités agroalimentaires				
			A10.5	Appuyer la création de nouvelles unités UAB				
			A10.6	Installer les mini laiteries péri- urbaines				3N.A1.3.6.13
			A10.7	Mener des actions de sensibilisation pour améliorer l'exploitation du cheptel				
			A10.8	Renforcer les capacités organisationnelles des producteurs laitiers périurbains				
			A10.9	Assurer l'Ouverture d'une ligne de crédit aux producteurs laitiers périurbains				
			A10.10	Intégrer la démarche qualité dans les industries animales				
			A10.11	Créer un label viande rouge pour les "Marchés de Niche", du "Kilichi" et du fromage du Niger				
			A10.12	Appuyer la création d'une unité de fabrication moderne du kilichi				
			A10.13	Appui à la protection des produits origines Niger« Peau de la Chèvre Rousse de Maradi» & "KILICHI"				
			A10.14	Effectuer un Test de vente d'animaux au poids				
			A10.15	Acquérir l'équipement de camions isothermes ou frigorifiques				
			A10.16	Appuyer les grandes manifestations relatives au sous secteur ( les journées mondiales nationales, cure salée)				
		P11. Des infrastructures de marché sont réalisées	A11.1	Relancer la construction du nouvel abattoir de Niamey				
			A11.2	Réhabiliter les abattoirs frigorifiques de Tahoua, Maradi, Zinder et Niamey				
			A11.3	Construire de nouveaux Abattoirs modernes le long de la frontière avec le Nigeria et à Agadez				
			A11.4	Equiper l'abattoir de Tillabéry				

			A11.5	Réhabiliter les marchés				3N.A2.5.11.1
			A11.6	Construire les marchés à bétail (MAB)				3N.A2.5.11.2
			A11.7	Construire des aires d'abattage				
			A11.8	Construire des abattoirs de volaille (AV)				
			A11.9	Créer de tanneries				
			A11.10	Créer les infrastructures de conservation				3N.A2.5.11.3
			A11.11	Construire les comptoirs de commercialisation				3N.A2.5.11.4
			A11.12	Favoriser la création d'une centrale d'approvisionnement en intrants zoo vétérinaires				
			A11.13	Construire des Boutiques d'intrants zootechniques (BAB)				
		P12. Le transport des animaux et des produits de l'élevage est mieux assuré	A12.1	Appuyer l'installation des sociétés privées de transport des produits de l'élevage				
			A12.2	Vulgariser les textes règlementant le commerce et le transport des produits de l'élevage				
			A12.3	Construire les pistes de desserte				3N.A2.5.12.1
			A12.4	Organiser le circuit de transport des produits				
	A12.5		Favoriser l'accès aux infrastructures et équipements de conservation				3N.A2.5.12.2	
	P13. Les systèmes d'information sur les crises et catastrophes naturelles en milieu pastoral sont efficaces		A13.1	Appuyer les capacités des communes et communautés dans la prévention et la gestion de crises				3N.A3.6.13.1
		A13.2	Actualiser et décentraliser le dispositif national de collecte de données					
		A13.3	Renforcer le dispositif de suivi de la situation pastorale					
A13.4		Contribuer au renforcement des capacités des comités de gestion de crises (régions, départements et communes)						
A13.5		Organiser des voyages d'Echanges						
A13.6		Renforcer les systèmes d'information sur la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale et sur la vulnérabilité aux catastrophes naturelles des éleveurs						
A13.7		Créer le stock national de réserve d'aliments pour le bétail				3N.A3.6.13.7		
	ES6. Les mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences sont efficaces							

			A13.8	Mettre en place un fonds de déstockage stratégique des animaux				3N.A3.6.13.8
			A13.9	Faciliter l'approvisionnement des ménages en aliment				3N.A3.7.14.1
			A13.10	Soutenir les ménages vulnérables par le petit élevage				3N.A3.7.14.2
			A13.11	Soutenir les ménages vulnérables par le cash transfert				3N.A3.7.14.3
			A13.12	Soutenir les ménages vulnérables par le Food for work				3N.A3.7.14.4
			A13.13	Soutenir les ménages vulnérables par la création des AGR				3N.A3.7.14.5
		P14. La coordination et le management du dispositif de recherche et d'appui conseils sont mieux assurés	A14.1	Renforcer la contribution des services de l'élevage au dispositif d'intervention et de gestion des crises ou de catastrophes naturelles				
			A14.2	Renforcer la participation des services d'Elevage au dispositif d'intervention				
			A14.3	Organiser des réunions de coordination et d'information				
			A14.4	Renforcer les cadres de concertation pluri acteurs				
		P15. Un observatoire Pastoral fonctionnel est mis en place	A15.1	Elaborer les textes portant création et fonctionnement de l'observatoire pastoral				
			A15.2	Elaborer les outils de l'observatoire				
			A15.3	Organiser des Campagnes d'information et de Formation				
			A15.4	Mettre en place le Réseau des compétences				
			A15.5	Appuyer le SIPSA				
A15.6	Organiser des ateliers/conférences/publications							

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013-2015	2016-2026	2027-35	Code 3 N
EG3. Un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé	ES7. L'environnement juridique, réglementaire et fiscal est favorable au développement des filières animales	P16. Les mesures permettant la création d'un environnement favorable au développement des filières animales sont mises en œuvre	A16.1	Faciliter l'accès des acteurs au crédit				
			A16.2	Prendre des mesures favorables à la professionnalisation des acteurs des filières animales				
			A16.3	Renforcer la fluidité des échanges commerciaux nationaux et transfrontaliers				
	ES8. Le Plan d'investissement du sous-secteur est financé	P17. Les ressources financières publiques sont accrues et mobilisées en faveur de l'élevage	A17.1	Accroître les budgets de fonctionnement et d'interventions des Services et Institutions publiques de l'élevage				
			A17.2	Mobiliser les ressources des Collectivités territoriales				
			A17.3	Renforcer le Fonds de Sécurisation de l'Élevage (FOSEL)				3N.A4.8.15.3
			A17.4	Elaborer des dossiers de programmes et projets à négocier avec les PTF				
			A17.5	Réaliser des études spécifiques				3N.A4.8.16.1
			A17.6	Mettre en place un fonds de garantie d'emprunt				
	ES9. Les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de l'Élevage sont renforcées	P18. Les ressources financières privées sont mobilisées	A18.1	Améliorer l'accès des acteurs aux financements des SFD, BAGRI et IB				3N.A4.8.15.2
			A18.2	Développer le partenariat public privé pour les investissements structurants				
			A19.1	Capitaliser et vulgariser les innovations dans le domaine de l'élevage				
		P19. Les capacités d'intervention des institutions publiques et privées de recherche et d'appui- conseil sont renforcées.	A19.2	Créer et rendre opérationnel le Centre de spécialisation en élevage				
			A19.3	Soutenir l'INRAN, IPDR KOLLO et l'Université de Niamey à diversifier la recherche de technologies innovantes				

			A19.4	Organiser des voyages d'échanges				
			A19.5	Promouvoir la formation professionnelle et le renforcement des capacités à tous les niveaux				
			A19.6	Renforcer les capacités des organisations socioprofessionnelles de l'élevage à rendre des prestations adaptées aux réalités				
			A19.7	Renforcer la capacité d'action des ONG de développement et des Associations Humanitaires intervenant dans le développement rural et la sécurité alimentaire				
			A19.8	Superviser et inspecter les services techniques et les Institutions spécialisées du Ministère de l'Élevage				
		P20. Le Ministère est doté d'un mécanisme de suivi des activités et d'un système de gestion axé sur les résultats	A20.1	Informier et mobiliser les populations et les parties prenantes				
			A20.2	Compléter, diffuser et appliquer les textes réglementaires				
			A20.3	Mettre en place un dispositif de suivi évaluation opérationnel				
			A20.4	Mettre en cohérence les systèmes sectoriels de suivi évaluation				3N.A4.9.19.1
			A20.5	Réviser le statut particulier du personnel de l'élevage				
		P21. La capacité de collecte et de traitement des données statistiques sur l'élevage est assurée	A21.1	Maîtriser les statistiques d'élevage				
			A21.2	Assurer le contrôle des marchés à bétail et la collecte des données statistiques				

		P22. Un cadre de concertation et d'échanges de tous les acteurs du sous-secteur est mis en place	A22.1	Mettre en place un système de gouvernance transparente, participative et inclusive				
			A22.2	Rendre opérationnel le cadre de concertation du sous-secteur élevage				
	ES10. Les capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Elevage sont renforcées	P23. Les connaissances et les compétences sur les filières animales et la sécurité alimentaire sont renforcées	A23.1	Appuyer la recherche scientifique et technique dans les domaines de l'élevage et des industries animales				
			A23.2	Assurer la formation professionnelle à tous les niveaux				
		P24. Les capacités d'intervention des agents d'Elevage sont renforcées	A24.1	Recruter des agents en quantité et en qualité				
			A24.2	Mettre en place et gérer une base de donnée pour une bonne gestion des Ressources Humaines (RH)				
			A24.3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation				
			A24.4	Mettre des agents en Formation continue				
			A24.5	Former des spécialistes				
			A24.6	Assurer une gestion efficace de carrières des agents				
			A24.7	Assurer une Formation modulaire des agents				
			A24.8	Assurer une Formation sur la gestion des ressources humaines accès sur les compétences				
			A24.9	Définir les attributions des agents des services à tous les niveaux				
			A24.10	Assurer le contrôle et la supervision des services et agents				
A24.11	Effectuer des missions d'audit technique							

			A24.12	Effectuer un Audit organisationnel				
			A24.13	Effectuer les missions d'Inspection des services				
			A24.14	Assurer un appui en logistique aux services				
		P25. Les services de l'Elevage sont construits, réhabilités, sécurisés et dotés d'équipements adéquats	A25.1	Construire et/ou réhabiliter les services de l'Elevage				
			A25.2	Electrifier les services d'élevage				
			A25.3	Sécuriser le patrimoine foncier de l'Elevage				
			A25.4	Construire les parcs couloirs de vaccination				3N.A1.3.6.8
			A25.5	Renforcer les services vétérinaires				

## 4. Mise en œuvre de la stratégie

### 4.1. Outils de la mise en œuvre

La Stratégie de Développement Durable de l'Élevage sera mise en œuvre à travers son plan d'action qui est composé de 10 programmes et de 25 sous programmes.

Avant de mettre en œuvre ce plan d'action, il est nécessaire de faire la revue des programmes et projets du sous secteur de l'élevage, afin de disposer d'une base de données la plus complète, pour l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du Ministère, qui servira de base à la préparation de la loi de finance.

En effet, le Gouvernement s'est engagé dans une réforme de la gestion des finances publiques, qui prévoit l'adoption progressive de l'approche programme dans l'ensemble des secteurs. L'objectif est de mettre en place un cadrage budgétaire par objectif reposant sur les programmes de mise en œuvre de la SDDDE et de permettre une programmation triennale glissante et une répartition entre les différentes institutions, des ressources disponibles ou mobilisables à court et moyen termes.

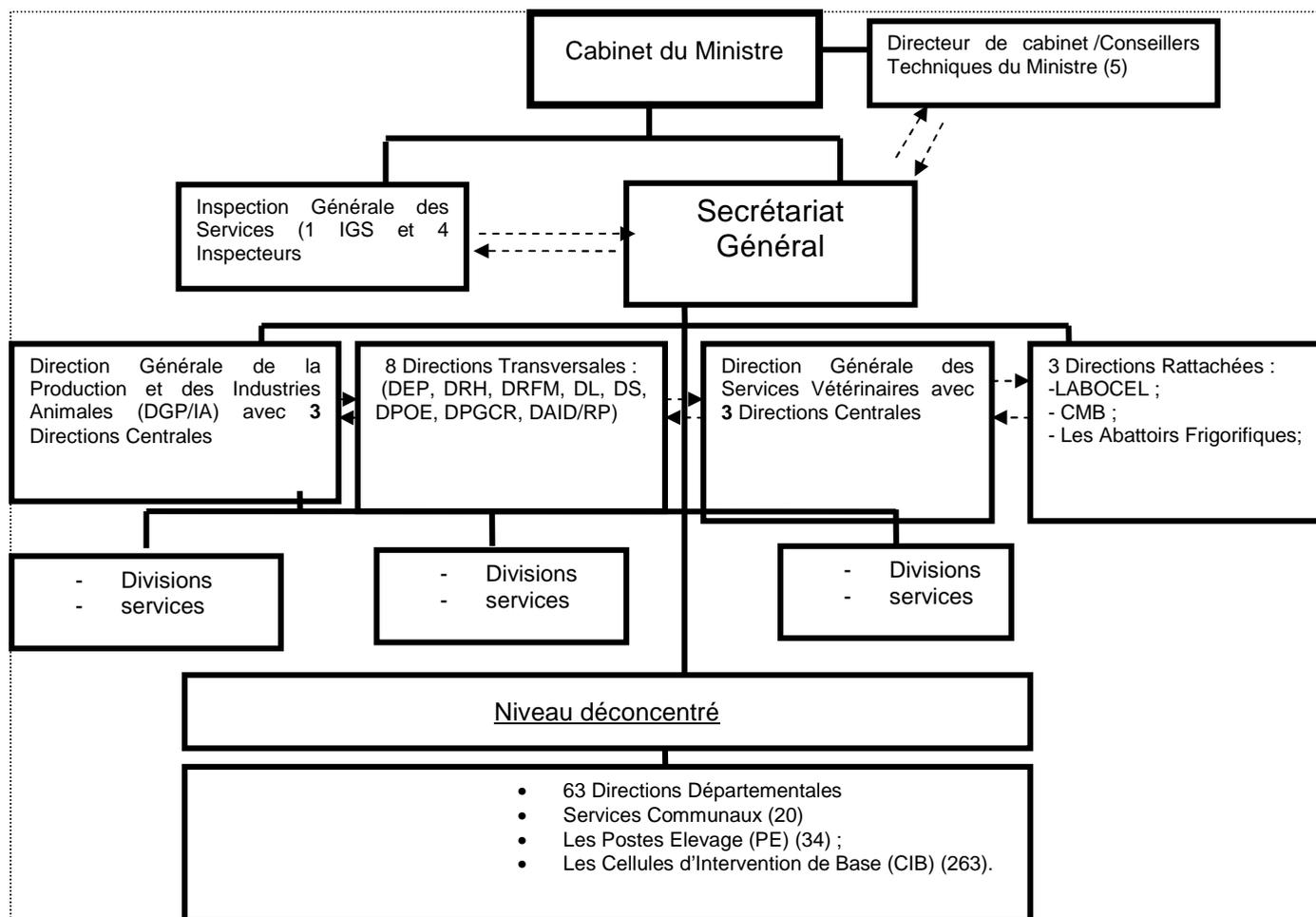
L'adoption de l'approche programme implique la mise en place de nouveaux modes de gestion du sous-secteur de l'élevage qui tiendront compte de la bonne répartition des rôles entre les différents acteurs et du renforcement de la concertation et de la coordination entre ces acteurs. Dans ce cadre, un comité de pilotage des programmes et un cadre de concertation et de partenariat seront mis en place, afin d'adapter et de renforcer l'organisation du ministère pour une meilleure mise en œuvre des programmes.

### 4.2. Dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie de Développement Durable de l'Élevage s'intègre dans le schéma de gouvernance et d'organisation du Ministère de l'Élevage aux différents niveaux. Cependant, pour un souci d'implication et de participation inclusive de tous les acteurs il sera créé un comité de suivi de cette mise en œuvre qui sera présidé par le Ministre en charge de l'Élevage. Il regroupera tous les acteurs : les structures centrales et déconcentrées du ministère, les ministères partenaires, le réseau des chambres d'agriculture, les structures faîtières des organisations professionnelles, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Les actions s'inscriront dans l'organisation du Ministère de l'Élevage à travers l'organigramme suivant

Schéma 1 : Organigramme du Ministère de l'Élevage



Le comité de suivi est un organe d'orientation dont les attributions sont :

- de suivre la mise en œuvre des programmes et des projets de la stratégie ;
- de veiller à l'application par les acteurs, des recommandations et décisions prises par le cadre de concertation.
- d'assurer le plaidoyer pour mobiliser des ressources.

En plus, tous les acteurs du sous-secteur de l'élevage seront pleinement impliqués dans cette mise en œuvre à travers le cadre de concertation existant et des commissions spécialisées qui seront mises en place selon les besoins.

### 4.3. Rôles et responsabilités des parties prenantes

Les différents acteurs travailleront, chacun dans son rôle spécifique, dans un esprit de partenariat et de complémentarité pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.

Le tableau suivant montre la diversité des structures impliquées dans le sous-secteur et leurs rôles :

**Tableau 6: Présentation des structures, des acteurs et leurs rôles respectifs**

Structures/ Acteurs	Rôles
<b>Services centraux de l'État</b>	Pilotage, coordination, conception des approches, veille à la cohérence des programmes avec les stratégies sectorielles et mobilisation des ressources financières. Création d'un environnement socioéconomique, financier et sécuritaire favorable, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance.
<b>Services régionaux de l'État</b>	Coordination technique régionale, contrôle de qualité, veille à l'exécution harmonieuse des activités des programmes.
<b>Services départementaux et communaux de l'État</b>	Encadrement technique, contrôle de qualité, veille à l'exécution harmonieuse des activités des programmes. Participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi /évaluation des programmes opérationnels
<b>Collectivités locales</b>	Elaboration et mise en œuvre des outils communaux de planification et de suivi et d'évaluation des programmes. Cofinancement des projets.
<b>OP/ONG-AD/Secteur privé</b>	Plaidoyer, mobilisation sociale, appui technique et financier, mise en œuvre, suivi évaluation.
<b>PTF</b>	Plaidoyer, mobilisation et mise à disposition des ressources financières, appui technique, suivi évaluation.

#### 4.4. Modalités de mobilisation des ressources financières

Le développement durable de l'élevage exige des efforts importants en matière de financement de la part de l'Etat, des collectivités territoriales, des Partenaires Techniques et Financiers, mais aussi de la part du secteur privé et des bénéficiaires. Il faut une mobilisation forte des ressources financières internes de l'État en faveur du sous-secteur.

Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé dans des réformes institutionnelles et fiscales nécessaires à une meilleure mobilisation des ressources financières. Ces mesures prendront en compte les accords communautaires. Dans ce cadre, le Niger a adopté récemment une nouvelle loi organique relative aux lois de finances, en entérinant ainsi la directive 06/2009 de l'UEMOA qui vise à harmoniser les outils de programmation budgétaire des pays membres de l'espace commun. Cette directive précise les principaux instruments de programmation que les Etats membres devront progressivement mettre en place sur la période 2011 – 2016. Entre autres, il est prévu d'élaborer des Documents de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD) au niveau de chaque ministère, remplaçant les CDMT, qui doivent être cohérents

avec le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), qui remplace le CDMT global.

A cet effet, sur la base des orientations définies dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du ministère, la préparation du budget se fera en fonction des priorités définies dans la stratégie.

De même, la SDDE s'inscrivant dans le cadre plus large de l'3N, le financement d'une bonne partie de ses activités principalement celles concourant à la sécurité alimentaire sera mobilisé à travers les mécanismes de recherche de financement des Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP) de cette initiative.

Afin de faire face à la vulnérabilité des éleveurs, le Fonds de Sécurisation de l'Élevage (FOSEL) doit être renforcé. Un partenariat sera développé en direction des partenaires techniques et financiers pour une concertation et une coordination autour de la mise en œuvre de la stratégie.

D'autres ressources financières seront mobilisées à travers le Partenariat Public Privé (PPP) particulièrement pour le financement des fermes modernes, des unités industrielles de transformation des produits de l'élevage.

#### **4.5. Dispositif de suivi et d'évaluation**

Le suivi-évaluation de la SDDE s'inscrit dans le cadre plus général du dispositif de suivi-évaluation de l'Initiative 3N. Un système d'information pour le suivi de la SDDE, couplé à celui de l'Initiative 3N, sera mis en place au niveau de la DEP du Ministère. Il s'attachera à préciser la situation de référence et les indicateurs de suivi. L'information est analysée régulièrement à travers une base de données du ministère. Ainsi, les différents acteurs membres du cadre de concertation seront informés et les mesures de réorientation des activités seront prises en temps opportun, en tenant compte des priorités du sous secteur.

#### **4.6. Hypothèses et risques**

Les principaux risques dans l'atteinte de l'objectif général de la stratégie sont d'ordre sécuritaire, financier et climatique.

La situation qui prévaut dans les pays voisins, rend le Niger vulnérable sur le plan sécuritaire. Ces menaces peuvent être des sources de blocage de la mobilisation des ressources financières pour les différents investissements. Ces risques sont atténués par les efforts actuels du Niger pour développer la zone sahélo saharienne à travers des investissements au niveau des communes, en assurant une équitable répartition des revenus d'exploitation minière au profit des communautés locales.

Le risque financier est principalement lié à la crise économique et financière mondiale. Cette crise peut affecter les pays amis et réduire le volume de l'aide publique au développement. Le risque financier pourrait être atténué si le Niger consent plus d'efforts dans la mobilisation des ressources internes et s'il diversifie ses partenaires.

Quant au risque climatique, les changements du climat observés ces dernières années ont des effets négatifs sur les écosystèmes pastoraux. Ces effets ont pour conséquences, la baisse de productivité des animaux. La mise en œuvre de la SDDE permettra d'atténuer ce risque à travers la modernisation des modes de production et la prévention des risques.

## Conclusion

La Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDE 2013-2035) traduit la volonté du Gouvernement de se doter d'un cadre de référence à court, moyen et long terme pour toutes les actions du sous secteur Élevage. Ce cadre inclut l'ensemble des acteurs concernés, tant ceux du secteur privé que ceux des associations et de l'inter profession. Pour cela, l'élaboration de la stratégie a été résolument itérative et participative. Elle a inclus le plus tôt possible les représentants des différentes structures concernées.

Cette stratégie s'inscrit dans l'initiative '3N' **“les Nigériens Nourrissent les Nigériens, la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables”** dont elle représente l'essentiel du programme opérationnel 3 intitulé : *accroissement des productions animales*. Cette initiative constitue elle aussi l'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015).

Sur le plan temporel cette stratégie sera en harmonie avec la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035) en processus d'élaboration et dont la note d'orientation a été adopté en août 2011.

En plus, elle répond également aux engagements auxquels le Niger a souscrit dans un cadre d'intégration sous régionale et régionale (UEMOA, CEDEAO), cadre favorable pour la mobilisation des fonds et d'échanges.

La mise en œuvre de la stratégie pour la période 2013-2035 permettra à :

- court terme la sécurisation des facteurs de production et à la valorisation des produits et sous produits de l'élevage ;
- moyen terme l'intensification de la production et l'appui à la transformation et la commercialisation des produits dans un cadre de partenariat public-privé ;
- long terme, réalisation de la vision : ***un Niger où l'élevage contribue significativement et durablement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.***

-----

## 5. Annexes

### Annexe 1 : Bibliographie citée

- Baaré, A. et al. *Programme de renforcement des capacités des services vétérinaires du Niger*, 2011.
- Bodé S., *Mobilité et mutations : cas de la communauté de pasteurs Wadaabe du lignage des Suudu Suka'el de Tanout (Niger Centre-Est)*, Niamey, Thèse de Géographie, novembre 2011, 378 p. (version provisoire).
- BMZ, *Evaluation ZFD, Etude de cas Niger*, 2011.
- CAPAN, *Projet de Renforcement des Capacités du Collectif des Associations Pastorales du Niger - PRC/CAPAN, PHASE I (2009- 2013)*, mars 2009.
- CAPED, *Etude sur la compétitivité du secteur agro-pastoral du Niger*, CAPED, juin 2005
- Colin de Verdière, *Etude comparée de trois systèmes agro-pastoraux dans la région de Filingué – Niger, les conséquences de la sédentarisation de l'élevage pastoral au Sabel*, juin 1995, thèse INA-PG, juillet 1998, 162 p
- ECOWAP, *Revue de statistique et leurs cohérences avec les objectifs et principes de l'ECOWAP/PPDDA*, 2010.
- FAO, *Revue du secteur avicole*, 2009a
- FAO, *Profil nutritionnel du Niger, Division de la Nutrition*, 2009b.
- FAO, *Situation mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture 2009*, 2009c.
- FAO, *Revue du secteur de l'élevage au Niger*, 2010
- FAO, *Revue du secteur rural, Profil du Niger*, rapport provisoire, mars 2011.
- Ferrier J. -P., *Les très grandes villes du monde*, CNED-SEDES, 2000.
- Haut Commissariat à l'Initiative 3N, *Note technique sur l'Initiative 3N*, 2011, 11 p.
- Mohamadou Abdoulaye, *Le foncier pastoral, cas du terroir de Dembouten*, Etudes et travaux n° 30, LASDEL, A., 2004, 25 p.
- Maiga Almouzar Mohaly, *Revue du secteur élevage avec un accent particulier sur le développement des sous secteurs lait et bétail-viande en faveur des petits producteurs en Afrique de l'Ouest*, mars 2011
- Ministère du Plan, *Note d'orientation stratégique pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive*, août 2011, 20 p.
- OIE, *Analyse des écarts PSV Niger*, Réunion de restitution du 02 février 2012 (*document de restitution*).
- PSSP, *Rapport final d'exécution et de capitalisation du PSSP*, Ministère de l'Elevage /IRAM-EGIS-BCEOM, 2011, 231 p.
- RECA, *RECA-info (numéro 2 du 18 mars 2008)*, 2008.
- SE/SDR, *Etat des indicateurs en 2006*, 2007.
- SE/SDR, *Revue des Dépenses Publiques*, Edition 2009.
- SE/SDR, *Synthèse volet sécurité alimentaire, Programme national d'investissement agricole prioritaire (PNIA-P/SDR)*, nov 2011, 11 p.
- SNV, *Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/ Accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales*, SNV, 2009.
- WISP/UICN, *Revue mondiale de l'économie du pastoralisme*, 2006, 46 p.

## Annexe 2 : Bibliographie consultée

- Anderson S., *La mobilité pastorale*, Diffa, ZFD, 2007, 68 p. + annexes
- Anderson S., Monimart M., *Recherche sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques des pasteurs mobiles de la région de Diffa*, IIED, 2009.
- ARED, (1999), *Recherche et maintien de la paix, stratégie pour une gestion alternative des conflits*, ARED/CERFLA-GTZ, 155 p.
- Arzika S., Bonnet B., Gandou Z., *Pratique et droits des acteurs dans la gestion des situations conflictuelles liées à la mobilité pastorale*, PSSP-ZDF/DED/Fnen Daddo, 2008, 110 p.
- Barkire Abdoulaye, Moutari Mahaman, *Etude sur l'approfondissement du diagnostic et de l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural*, Région de Tahoua, CIP-SDR, SE-SDR, octobre 2004, 95 p.
- Cabinet du Premier Ministre / Secrétariat Permanent SRP, *Définition d'un programme de capacités en matière de suivi-évaluation de la SRP*, août 2006.
- Cabinet du Premier Ministre / Secrétariat Permanent SRP, *Diagnostic du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la SRP au Niger*, août 2006.
- Cabinet du Premier Ministre / Secrétariat Permanent SRP, *Projet de directives pour l'élaboration du rapport 2008 de suivi de la mise en œuvre de la SDRP*, mars 2009.
- CARE, *Appui au processus d'élaboration d'un guide d'animation en hydraulique pastorale (GAHP)*, Diffa, Ared-Iram/Niger, 2009.
- Diop Amadou, Maman Maman Sani, *Etude sur l'approfondissement du diagnostic et de l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural*, Région de Maradi, CIP-SDR, SE-SDR, , octobre 2004, 61 p.
- Diop Amadou, Zanou Fada, *Etude sur l'approfondissement du diagnostic et de l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural*, Région de Dosso, CIP-SDR, SE-SDR, , octobre 2004, 80 p.
- Haut Commissariat à la Modernisation de l'État, *Étude sur la mise en place de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales – ANFICT*, 2008.
- Lux Développement, *Proposition de formulation NIG/018, Programme d'appui aux collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la SDR dans la région de Dosso (doc. de travail)*, 2009.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, *Procès Verbal de la première réunion du Comité de Pilotage du programme 2, « Gouvernance Locale des ressources naturelles » de la SDR*, septembre 2008.
- Ministère de l'Hydraulique, *Manuel de procédures administratives, comptables et financières des projets et programmes du Ministère de l'Hydraulique dans le secteur rural*, décembre 2008.
- Ministère de l'Hydraulique, *Etat des lieux et proposition d'une stratégie nationale en hydraulique pastorale au Niger*, Ministère de l'Hydraulique, coopération danoise Danida, Iram, mars 2009, 135 p.
- MRA, *Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger*, 2001.
- MRA, *Projet intégré de développement de l'élevage laitier au Niger – PIDEL*, 2007.
- ME/IA, *Recensement Général de l'Agriculture et du cheptel 2005-2007 ; Résultats définitifs*, juin 2007.
- ME/IA, *Plan de formation / recyclage des cadres du MEIA (document de travail)*, décembre 2007.
- ME/IA – Centre de Multiplication du Bétail, *Programme d'activités et budget 2008*, avril 2008.

- ME/IA - DEP, *Programme d'actions prioritaires*, février 2009.
- ME/IA, *Programme National d'Actions Intégrées (PNAI) pour la Prévention et le Contrôle de l'Influence aviaire et humaine au Niger*, 2008.
- ME/IA, *Forum national sur la santé animale*, (2008).
- ME/IA, *Situation de référence programme 12, aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, février 2009, DEP, 20 p.
- ME/IARA, *Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger, état des lieux, axes d'intervention et des programmes prioritaires*, 109 p.
- ME/IA, *Plan de formation / recyclage des cadres du MELA*, 35 p.
- ME/IA, *Mission d'analyse institutionnelle du secteur de l'élevage au Niger*, BTC/CTB, Avril 2001.
- ME/IA, *Plan triennal de développement de l'Élevage 2011-2013*, 2010, 16 p.
- ME/IA, *Rapport de formulation, Appui à l'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, BTC/CTB-Ministère, 2009, 33 p. + annexes.
- ME/IA, *Dossier technique et financier, Appui à l'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, BTC/CTB-Ministère, 2009, 64 p. (2 tomes : Code 3006690 et 3006691).
- ME, *Plan d'action pour le développement de l'Élevage*, 2011, 7 p.
- Niger, République du, *Stratégie de développement rural*, novembre 2003.
- Niger, République du, *Loi no 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'élevage*.
- Niger, République du, *Code Rural, Recueil des textes*, CN du CRSP, Ed. 2004. 243 p.
- Niger, République du, *Stratégie de développement rural – Plan d'action*, novembre 2006.
- Niger, République du, *Projet de loi relative au pastoralisme*, mai 2008.
- Niger, République du, & Danemark, Royaume de, *Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger – PASR 2009-2013: Document du Programme*, septembre 2008.
- Niger, République du & Danemark, Royaume de, *Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger – PASR 2009-2013: Description de composante*, septembre 2008.
- Niger, République du & Danemark, Royaume de, *Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger – PASR 2009-2013: Description de composante 2 - "Appui au développement rural des régions de Diffa et de Zinder dans le cadre de la SDR"*, septembre 2008.
- Niger, République du, Présidence de la République, *Décret portant organisation du Ministère de l'Élevage et des Industries Animales*, 2008.
- Niger, République du, *Loi relative au pastoralisme*, Ministère des Ressources Animales, 2011, 27 p.
- OCDE, *Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris: chapitres par pays – Niger*, 2006.
- OIE, *Évaluation des Services Vétérinaires de la République du Niger à l'aide de l'outil PVS de l'OIE* (Juillet 2008).
- PSSP, *La mobilité pastorale dans la région de Zinder*, IRAM-Karkara/AFD, 2009, 113 p.
- RECA, *RECA-info (numéro 2 du 18 mars 2008)*, 2008.
- SE/SDR, *Répartition des PTF dans le cadre de concertation de la SDR et dans ses programmes et sous-programmes (actualisé en juillet 2008)*, 1 p.
- SE/SDR, *Programme d'appui au Secteur Rural du Niger PASR 2009 – 2013*, document de programme, version finale, septembre 2008, 128 p.

- SE/SDR, *Programme d'appui au Secteur Rural du Niger PASR 2009 – 2013, description de la composante 2 « appui au développement rural des régions de Diffa et de Zinder dans le cadre de la SDR »*, version finale, septembre 2008, 113 p.
- SE/SDR – Coopération Danoise / GTZ, *Etude préalable à la régionalisation des programmes de la SDR – Région de Diffa*, février 2008.
- SE/SDR – Coopération Danoise / GTZ, *Etude préalable à la régionalisation des programmes de la SDR – Tome 5 : Synthèse*, février 2008.
- SE/SDR – Coopération Luxembourgeoise, *Etude préalable à la régionalisation des programmes de la SDR – Région d'Agadez*, septembre 2008.
- SE/SDR, *Guide d'orientation pour la Régionalisation du Plan d'Action de la SDR - PA/SDR*, mars 2009.
- SE/SDR, *Termes de Référence pour l'évaluation organisationnelle et institutionnelle de l'administration du secteur rural en vue d'améliorer la mise en œuvre de la SDR*, 2009.
- SE/SDR – Coopération Danoise / GTZ, *Programme d'appui au secteur rural – PASR : Manuel de procédures administratives et financières (version provisoire – 2<sup>ème</sup> draft)*, février 2009.
- SE/SDR, *Guide d'orientation pour la régionalisation du Plan d'Action de la stratégie de développement rural*, (PA-SDR), avril 2009, 20 p.
- SE/SDR, *Situation de référence programme 12: Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, 2009.
- SE/SDR, *Programme d'appui aux collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement rural*, 33 p.
- SE/SDR, PNL4-P/SDR, *Le secteur rural, principal moteur de la croissance économique au Niger*, 2011, 93 p.
- SE/SDR, *Note relative à la Directive de l'UEMOA concernant la loi des finances dans le contexte du Niger*, 2012

-----

## ARIMEL

Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Elevage



AGENCE BELGE  
DE DÉVELOPPEMENT

LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**